

Réinventer la croissance

Agir ensemble pour une dynamique économique

Cfdt:



CFE
CGC
Le + syndical





Depuis 2005, les partenaires sociaux se sont engagés dans une démarche de dialogue économique, avec pour objectif de développer un diagnostic commun sur les forces et faiblesses de l'économie française.

Ce travail de réflexion partagée a notamment abouti au rapport *Approche de la compétitivité française* (juin 2011) signé par trois organisations de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC) et les trois organisations d'employeurs (MEDEF, CGPME, UPA). Il a aussi permis d'élaborer le *Tableau de bord issu du dialogue économique* (septembre 2009) entre la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, la CGT-FO et le MEDEF.

Le présent document s'inscrit dans la continuité de ces travaux. Il est issu des travaux de la « Délibération économique sur les nouvelles sources de croissance » ouverte en janvier 2012, à laquelle ont participé trois organisations de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC) et les trois organisations d'employeurs (MEDEF, CGPME, UPA).

Les organisations signataires ont été représentées par :

Pour la CFDT

Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe

Patrick Pierron, secrétaire national

Pour la CFE-CGC

Jean-Luc Haas, secrétaire national (jusqu'en avril 2013)

Alain Giffard, secrétaire national (depuis mai 2013)

Pour la CFTC

Joseph Thouvenel, vice-président confédéral

Serge Bru, conseiller économique

Pour la CGPME

Frédéric Grivot, vice-président de la CGPME et président de l'Union Nationale des PMI

Pour le MEDEF

Pierre Fonlupt, président de la commission Nouveaux dialogues

Bernard Chambon, membre de la commission Nouveaux dialogues

Pour l'UPA

Jean-Marie Carton, président de la commission des Affaires économiques et du développement durable (jusqu'en avril 2013)

Sabine Basili, présidente de la commission des Affaires économiques et du développement durable (depuis mai 2013)



Sommaire

Introduction	13
I. Les nouvelles réalités de la France	16
II. Un nouveau paradigme de croissance	20
III. Pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance économique	26
Faire des nouvelles technologies un levier de croissance	29
I. Les nouvelles technologies : deux types de réalités	31
II. Les atouts de la France : un potentiel de recherche et d'innovation, des débouchés	33
III. Cinq conditions pour réussir le passage des technologies nouvelles au marché	35
IV. Cinq principes d'action pour développer la production en France des nouvelles technologies et leurs applications	42
Economie verte : exigences et opportunités	53
I. Réussir le verdissement de l'économie	53
II. Les conditions du succès : une stratégie cohérente et soutenable pour tous les acteurs	56
Politique énergétique : des choix décisifs pour la compétitivité, la croissance et l'emploi	65
I. Les atouts de la France	66
II. Les enjeux de la politique énergétique : développement durable, compétitivité, emploi	69
III. Quatre principes d'action	80
Développer l'économie de la mobilité : logistique, infrastructures et transports	85
I. Faire face à la contrainte financière : définir clairement les priorités	88
II. Réussir la transition écologique : investir le champ de la mobilité « propre »	90
III. Surmonter les contraintes économiques : créer un environnement plus stimulant	91

Miser sur les activités liées au patrimoine et aux savoir-faire français	97
I. Les atouts et les potentiels de la France	97
II. Les marchés porteurs	100
Répondre aux besoins nouveaux liés à l’allongement de la vie	117
Un vieillissement moins marqué qu’en Europe grâce à une dynamique démographique plus favorable	117
L’allongement de la vie : de nouveaux comportements de consommation	120
L’allongement de la vie : de nouveaux débouchés	121
La demande de solutions de santé : un gisement d’activités et d’emplois en France	127
L’industrie du médicament : une offre française à consolider	128
Deux points de vigilance pour continuer à figurer dans les premières places européennes	130
Du médicament aux solutions de santé	132
Pour une nouvelle gouvernance économique	139
I. Les principes fondateurs d’une nouvelle gouvernance économique	140
II. Les modalités d’une gouvernance économique efficace	144
Conclusion	159
Une nouvelle conception de la croissance fondée sur trois convictions	160
Trois conditions pour refonder la croissance	162



Introduction

Depuis 2005, les partenaires sociaux se sont engagés dans une démarche de dialogue économique régulier, avec pour objectif de développer un diagnostic commun sur les forces et faiblesses de l'économie française. Les travaux ont notamment abouti au rapport *Approche de la compétitivité française* (juin 2011)¹, qui proposait des orientations pour améliorer les performances des entreprises et l'attractivité de la France.

Pour prolonger et compléter le rapport sur la compétitivité, les organisations signataires ont souhaité partager une réflexion sur les conditions du renouveau de la croissance en France, avec le même état d'esprit constructif : établir des priorités consensuelles et faire œuvre de pédagogie sur des questions économiques complexes. L'objectif est aussi de lutter contre les attitudes défensives en proposant une vision positive et conquérante de l'économie française.

Cette réflexion s'est déroulée dans le cadre de la délibération économique ouverte en janvier 2012 sur les nouvelles sources de croissance.

1. Rapport signé par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGPME, le MEDEF et l'UPA.

Elle s'est articulée autour de deux questions principales :

- comment mettre en œuvre un modèle de croissance qui conjugue performance économique et développement durable ?
- dans quels domaines peut-on créer aujourd'hui de la croissance et un grand nombre d'emplois sur notre territoire ?

Notre conviction commune : en France, une croissance forte et pérenne est nécessaire et possible

Retrouver une croissance forte et l'installer dans la durée est indispensable

C'est de la croissance que dépendent en grande partie le redressement de l'emploi, l'amélioration du niveau de vie, le retour à l'équilibre des finances publiques et la pérennité de notre système de protection sociale.

Il s'agit de créer des emplois pérennes et de faire reculer significativement le chômage en visant le plein-emploi

Première préoccupation des Français, et d'abord des jeunes à la sortie du système éducatif, le chômage a des causes structurelles multiples touchant au marché du travail, à l'adéquation des compétences, à l'évolution des métiers... Mais sa résorption dépend avant tout de la dynamique de l'économie. En témoignent les centaines de milliers de créations d'emplois dans les entreprises à la fin des années 80, puis des années 90, périodes de croissance soutenue. Certains pays européens connaissent le plein-emploi, pourquoi pas la France.

Il s'agit d'améliorer le niveau de vie des Français

De plus en plus répandu, notamment parmi les jeunes et les classes moyennes, le sentiment de stagnation du niveau de vie traduit une réalité. Au rythme actuel de la croissance du PIB/habitant², il faudrait trois générations (78 ans) pour le doubler, alors qu'il suffisait de deux générations dans les années 90. C'est dire l'enjeu du retour à la croissance, notamment pour les jeunes générations.

Il s'agit aussi de redresser les finances publiques et pérenniser le système de protection sociale

La crise a considérablement diminué les recettes publiques, et d'abord celles de la protection sociale. La baisse du PIB résultant de la récession de 2009 représente une perte de production de 80 à 90 milliards d'euros³. Les recettes publiques avoisinant 50 % de la production, la récession a donc entraîné une perte de ressources pour la collectivité de 40 à 45 milliards d'euros par an, alors que les dépenses collectives ont continué à progresser.

La croissance est donc une condition essentielle pour contribuer à restaurer l'équilibre des comptes publics et pérenniser notre système de protection sociale.

2. Le PIB par habitant - indicateur global de la richesse produite par habitant chaque année dans un pays - permet d'approcher l'évolution globale du niveau de vie moyen dans ce pays, et de faire des comparaisons internationales.

3. NB : ce chiffre correspond au montant que représente la production perdue en 2009-2010 par rapport à ce qu'elle aurait été si l'activité était restée sur la tendance de croissance des années 2000 - 2008.

Retrouver durablement une croissance soutenue est possible, à condition de la construire avec détermination et persévérance

Si la croissance ne se décrète pas, ses conditions elles, se décident : un environnement propice à la création d'activités et d'emplois nécessite un environnement réglementaire, fiscal et culturel favorable à l'entrepreneuriat.

La croissance de demain ne saurait être celle d'hier : le modèle des « Trente glorieuses », auquel on se réfère encore souvent aujourd'hui, est révolu. Dans un monde en pleine mutation, qui comporte des risques, mais aussi de nombreuses opportunités, il s'agit d'inventer un nouveau paradigme de croissance fondé sur le développement durable et tenant compte des profondes transformations de la France au cours des dernières décennies.

I. Les nouvelles réalités de la France

La France se trouve dans un contexte de réalités très différent de celui des années 60 et 70. Son modèle de développement doit aujourd'hui répondre à des défis multiples : défis sociaux (chômage, inégalités, pauvreté, vieillissement), défis énergétiques et d'accès aux matières premières, défis économiques et financiers, technologiques, écologiques. La France n'est pas seulement confrontée à une crise économique conjoncturelle, mais avant tout à des mutations structurelles.

Une nouvelle réalité géo-économique

La France évolue dans un monde où les échelles de temps et d'espace ont changé. L'Europe s'est ouverte et élargie. Des continents entiers sont entrés dans la mondialisation, des milliards d'hommes et de femmes participent désormais à la création de richesses. Les marchés sont globalisés, la redistribution mondiale des activités des groupes internationalisés s'accélère, l'accès aux financements et aux capitaux est désormais hautement concurrentiel. La nouvelle géographie des activités met fin à la division internationale classique du travail, qui réservait aux seuls pays « développés » les productions à haute valeur ajoutée et à fort contenu technologique. Désormais, on fait tout partout, et de plus en plus dans les régions émergentes (notamment en Asie), dont la croissance est et devrait rester très supérieure à celle des pays plus anciennement industrialisés. Dans ces régions, l'éducation et l'accès aux connaissances de haut niveau se sont fortement développés : pour nos entreprises, le champ de la compétition mondiale s'élargit désormais aussi aux talents et aux compétences.

Une nouvelle réalité démographique

L'écart se creuse entre les pays à la démographie dynamique, comme l'Inde ou les États-Unis, et les pays dont la population décline, comme l'Europe ou le Japon.

En Europe, l'allongement de la durée de vie de la population a des conséquences sur l'équilibre des finances publiques, mais

aussi sur les moteurs de croissance : structure et niveau de la consommation, population active, aptitude à l'innovation et à la prise de risque. Mais ce vieillissement suscite aussi des besoins nouveaux propres aux « seniors » ou aux personnes âgées.

Parmi les pays européens, la France se singularise par son taux de fécondité -le plus élevé de la zone après l'Irlande-, qui constitue un soutien important à la demande intérieure, en même temps qu'un potentiel d'actifs pour les prochaines décennies.

Une nouvelle réalité sociale, sociologique et culturelle

Depuis les années 60-70, les modes de vie des Français ont fortement évolué. Le travail des femmes, le développement des familles recomposées ou monoparentales, la hausse du niveau d'éducation, l'entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail, les nouvelles formes de pauvreté... ont créé des besoins sociétaux inédits. Ils ne sont pas tous satisfaits, faute de réponse adaptée en termes d'offre : services à la personne, accès au logement, à l'enseignement supérieur, aux soins...

La succession de périodes de difficultés économiques a engendré une crise de confiance des Français vis-à-vis des élites, qui met en cause aussi les entreprises et leurs dirigeants. Inventer un nouveau contrat social est désormais nécessaire.

Une nouvelle réalité écologique

Les Français, et plus généralement les Européens, ont pris conscience des enjeux environnementaux : consommation d'énergie, changement climatique, érosion de la biodiversité, épuisement des énergies fossiles et des matières premières... Les consommateurs sont devenus plus sensibles aux arguments écologiques des produits, à la nécessité de réduire les consommations d'énergie ou les emballages, à la raréfaction de biens communs comme l'eau et les matières premières. Au cœur des préoccupations des citoyens, les questions environnementales s'installent aussi de plus en plus au cœur des stratégies d'entreprise, à la fois comme une exigence nouvelle et un atout de compétitivité et de développement.

Une nouvelle réalité technologique

La France a réussi les deux premières révolutions industrielles et doit absolument veiller à réussir la troisième : la « révolution numérique », qui a déjà gagné toutes les sphères de la vie économique et sociale. Le numérique bouleverse les rapports entre les partenaires économiques, entre les administrations et les citoyens. Il entraîne des changements considérables dans les organisations : disparition de certaines fonctions et apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles formes de travail.

Le numérique peut occasionner une concurrence renforcée et de nouvelles exigences de la clientèle liées à la modification des modes de consommation. Plus généralement, l'accélération

des mutations technologiques entraîne une obsolescence plus rapide des produits, des processus de production, des savoirs, qui contraint à son tour les entreprises à s'adapter plus vite.

Réussir la révolution numérique est particulièrement vital pour toutes les entreprises et particulièrement les TPE/PME car celle-ci offre des opportunités de marchés considérables pour celles qui sauront les saisir.

II. Un nouveau paradigme de croissance

Ce contexte inédit appelle une approche profondément renouvelée de la croissance et de la politique économique.

Il s'agit de tenir compte de ces nouvelles données pour anticiper et accompagner les bouleversements en cours ou à venir, qui concernent toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Dans les années à venir, le modèle de croissance de la France doit répondre à quatre nécessités.

1. Promouvoir un développement durable qui conjugue :

- quantité et qualité ;
- création de richesses et respect de l'homme comme de l'environnement ;
- compétitivité des entreprises et solidarité.

2. Rendre compatibles deux logiques de développement de plus en plus antinomiques :

- la logique de développement des entreprises (se rapprocher des marchés, des sources d'approvisionnements, des gisements de croissance ou d'une main-d'œuvre qualifiée et compétitive) ;
- la logique de développement des territoires (développer des activités sur les bassins d'emploi).

Cet objectif suppose de combiner l'émergence de champions mondiaux de toute taille et le renforcement du tissu économique local et national, créateur de valeur et d'emplois en France.

3. Développer largement une offre combinée biens-services :

ce que les entreprises comme les ménages recherchent, ce sont de plus en plus des « solutions » combinant produits et services. Renforcer ce type d'offre implique de dynamiser l'innovation dans les services, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de technologies existantes ou nouvelles en particulier le numérique.

4. Renforcer considérablement les logiques de coopération et de mutualisation entre PME et grands groupes.

Un impératif : se doter d'une vraie politique économique européenne

Une croissance pérenne en France passe aussi par une croissance pérenne en Europe, ce qui suppose de :

- mettre en œuvre **une véritable gouvernance économique européenne, à l'intérieur de la zone euro**, en particulier de renforcer la coordination de la politique budgétaire et de la

politique économique, de progresser vers l'harmonisation fiscale et des normes, et d'achever le marché unique.

- franchir le pas d'**une convergence sociale**, qui repose d'abord sur le dialogue des partenaires sociaux et qui traite en priorité les questions touchant l'ensemble des salariés et les citoyens européens : emploi, formation, marché du travail...
- développer **une « stratégie continent » conquérante de l'Union européenne**, à l'instar des autres grandes économies-continentales, pour assurer son renouveau industriel et renforcer le potentiel de localisation d'activités et d'emplois en Europe.

Le fonctionnement et les arbitrages de l'Union doivent désormais contribuer à construire une Europe prospère et offensive du travail, de la production, de l'innovation, de l'investissement, et pas seulement une Europe de la consommation et de l'environnement.

Une urgence : se doter d'une politique économique solide et pérenne pour la France

Créer les conditions qui permettront de retrouver en France une croissance durablement soutenue est l'affaire de tous : responsables politiques, partenaires sociaux, acteurs économiques.

Plusieurs années d'études et de consultations dans le champ économique et social ont permis d'élaborer un ensemble plutôt convergent de diagnostics et de propositions contenus dans de nombreux rapports qu'il faudrait maintenant exploiter. Pour restaurer la confiance des citoyens en l'avenir, il est temps de décider et d'agir.

• **Quelles clés pour le renouveau de la croissance ?**

- **encourager le dynamisme entrepreneurial** en soutenant la prise d'initiative, en favorisant l'investissement dans les entreprises afin de densifier et renforcer le tissu d'entreprises sur le territoire.
- **restaurer globalement la compétitivité du territoire et des entreprises**, conformément aux conclusions du rapport *Approche de la compétitivité française*. Pour que nos performances économiques progressent, il faut améliorer partout la compétitivité coût (coût du travail, coût des matières premières et de l'énergie...) et la compétitivité hors coût : qualité des produits et des services, organisation et management, dialogue social, recherche, innovation technologique et non technologique, environnement fiscal et social, tissu productif. La relance de l'investissement et de l'emploi dépend en large partie de la restauration des marges dans les entreprises, en particulier dans les TPE/PME.
- **développer la production sur le territoire** en construisant une offre plus compétitive, capable de gagner des parts de marchés en France, en Europe et à l'international. Même si les activités industrielles sont en première ligne, la plupart de nos entreprises sont exposées à la concurrence internationale, sur le marché intérieur comme à l'exportation.
- **mobiliser pleinement les compétences des personnes**. La France voit son atout démographique neutralisé depuis des années par un taux d'activité et un taux d'emploi parmi les plus bas d'Europe, faute d'avoir su valoriser suffisamment son

capital humain : éducation, formation continue, employabilité, parcours professionnel...

• **Quelles nouvelles sources de croissance ?**

La croissance des prochaines années se gagnera dans chaque secteur d'activité.

Elle passera bien sûr par le renforcement et le développement des activités emblématiques de nos performances en termes de présence sur les marchés extérieurs et de recherche, avec des champions mondiaux et un tissu de PME et d'ETI solidement implanté sur le territoire. C'est vrai de l'industrie, des services comme du BTP (bâtiment-travaux publics).

Certains champs d'activités, qui répondent particulièrement à l'évolution des modes de vie et de production, aux attentes nouvelles de la société, aux aspirations des populations en France, en Europe et dans le monde, recèlent a priori un fort potentiel de croissance et d'emplois dans les prochaines années.

C'est pourquoi les organisations signataires ont pris le parti de mettre l'accent sur quelques gisements de croissance à valoriser, en fonction de critères objectifs : marchés à fort potentiel, marchés où la France possède historiquement des atouts et savoir-faire, existence d'acteurs, dimension multisectorielle, activités fortement créatrices d'emplois sur le territoire.

Sept grands domaines ont ainsi été identifiés :

- **les nouvelles technologies ;**
- **l'économie verte ;**
- **l'énergie ;**
- **la mobilité (les transports, les infrastructures et la logistique) ;**
- **les activités liées au patrimoine et aux savoir-faire français ;**
- **les besoins nouveaux liés à l'allongement de la vie ;**
- **la demande de solutions de santé.**

Dans chacun de ces domaines, il est fondamental de parvenir à faire émerger une offre française en réponse à l'émergence de demandes nouvelles, si possible dans une logique de filières. La constitution de chaînes complètes de valeur est en effet un atout économique (croissance, emploi, commerce extérieur) en même temps qu'une réponse aux attentes de plus en plus fortes des consommateurs (transparence, traçabilité, sécurité).

Bien entendu, définir des grands domaines prioritaires ne signifie aucunement qu'il faille abandonner certains secteurs d'activité, au contraire : aucun secteur n'est a priori écarté, même si des types de produits ou des métiers peuvent être amenés à se réduire considérablement ou à évoluer.

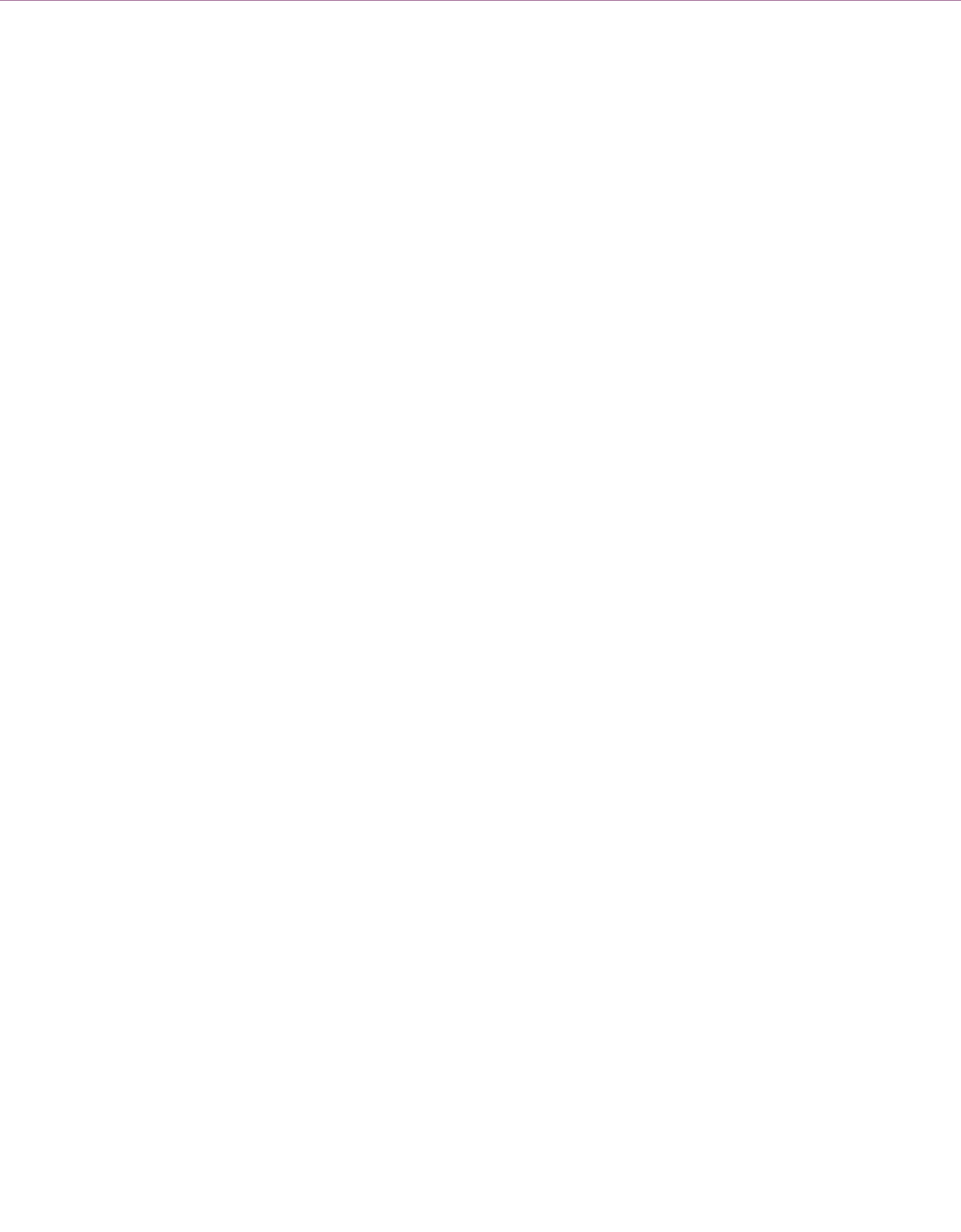
III. Pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance économique

Retrouver la croissance nécessite aussi de bâtir une nouvelle gouvernance économique.

En effet, la réussite d'une stratégie de croissance implique non seulement une action très volontariste des responsables économiques, sociaux et politiques, mais aussi une adhésion la plus large possible de l'ensemble des citoyens. Cette double exigence suppose de faire évoluer rapidement la culture économique des Français, de favoriser des modes plus participatifs d'élaboration des politiques publiques et d'améliorer leur mise en œuvre et leur suivi.

Une voie consiste à instituer un véritable dialogue économique entre tous les acteurs, entre tous les partenaires sociaux d'abord, entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ensuite, mais aussi entre les partenaires économiques eux-mêmes. Ce dialogue économique est nécessaire à tous les niveaux : inter-professionnel, branche professionnelle, territoire, entreprise.

Si une approche globale européenne et Française est indispensable, il convient aussi de trouver des moyens d'actions plus efficaces, en traitant autant que possible les questions économiques au plus près des réalités de terrain, dans une logique de subsidiarité. Bâtir une politique de croissance, anticiper les difficultés ou les opportunités, accompagner les transitions : ces responsabilités relèvent aussi et avant tout de la mobilisation des acteurs locaux, dans les territoires et les bassins d'emplois.



Faire des nouvelles technologies un levier de croissance

Pour les organisations signataires, l'innovation doit se situer au cœur de la politique économique, afin de permettre à la France de retrouver toute sa place dans la mondialisation.

Pour être véritablement porteuse de croissance, l'innovation doit être considérée au-delà de sa seule dimension scientifique et technologique. Elle concerne tout autant le management, les conditions de travail, le développement du capital humain, les relations entre partenaires économiques, et peut-être plus encore l'imagination de nouveaux marchés et de nouveaux produits et services.

Au cours de son histoire industrielle, la France a connu de belles « *success stories* » dans les technologies les plus avancées (acier, automobile, chemins de fer, tunnels, aviation...). Elle a cependant manqué la révolution technologique des années 80 et 90, malgré des inventions importantes comme le Minitel ou la puce électronique. Il importe désormais de réussir la révolution technologique en cours. Aujourd'hui, les atouts des entreprises françaises reposent de plus en plus sur des produits et des offres combinés intégrant des procédés ou des matériaux de haute

technologie, dans les secteurs classiques (textiles techniques...) comme dans les activités nouvelles (réseaux intelligents, biotechnologies).

Soutenir le développement des nouvelles technologies permet d'attirer et de maintenir sur le territoire français les activités de recherche-développement, de développer de nouveaux types de services et de répondre aux nouvelles attentes de la société : transition énergétique, diffusion du numérique, santé, mobilité, éducation...

La situation est prometteuse, grâce à un environnement plus structuré et plus stimulant : pôles de compétitivité depuis 2005, crédit d'impôt-recherche très incitatif depuis 2008, Investissements d'Avenir depuis 2009, volonté politique en France et en Europe de faire de l'innovation une priorité. La France dispose en outre de ressources de tout premier plan en matière de recherche et d'innovation.

Bénéficier pleinement du potentiel de développement que représentent les nouvelles technologies suppose de :

- prendre en compte les nouvelles technologies dans leur acception la plus large ;
- tirer tout le parti de notre potentiel d'innovation et de marchés ;
- améliorer le passage des nouvelles technologies au marché ;
- renforcer et rationaliser les politiques publiques de soutien à l'innovation.

I. Les nouvelles technologies : deux types de réalités

Le terme de « nouvelles technologies » recouvre des réalités différentes que l'on peut classer en deux grands types :

- les technologies « orientées recherche », technologies de rupture et technologies diffusantes ;
- les technologies « orientées innovation-développement », technologies incrémentales et applications nouvelles des technologies existantes.

Les technologies orientées « recherche »

Les technologies de rupture permettent de gagner des positions importantes sur des marchés en développement rapide. Leur impact sur la croissance et l'emploi dépend de la concurrence d'autres technologies et de la concurrence d'autres producteurs de cette même technologie : la question fondamentale est ici la capacité de la France à proposer la première les produits nouveaux, voire les services associés. Tirer le bénéfice d'une technologie de rupture en termes d'activité et d'emploi impose donc une stratégie développant et soutenant dans la durée une position technologique puis industrielle en France, débouchant sur une offre compétitive.

Les technologies diffusantes désignent l'ensemble des technologies que les entreprises doivent maîtriser pour conserver leurs positions sur leurs marchés. Il s'agit de technologies comme le numérique, la chimie-matériaux, les nanotechnologies, qui combinées avec d'autres « font système », l'innovation émanant souvent de l'usage

simultané de plusieurs technologies. Ici, le succès dépend donc du degré d'appropriation de ces technologies par les entreprises, et d'abord par les PME. Quelle que soit leur activité spécifique, toutes auront de plus en plus besoin d'intégrer des technologies qui ne sont pas dans leur cœur de métier, afin d'améliorer leur offre ou leurs procédés de production.

Les technologies orientées « innovation-développement »

Les technologies incrémentales correspondent à des améliorations d'innovations déjà existantes, qui permettent de répondre aux besoins des clients et de conserver une avance technologique sur les concurrents. En ce sens, ces technologies sont essentielles à la compétitivité d'une offre industrielle ou de services. L'industrie automobile allemande en offre un parfait exemple, avec le renouvellement continu pendant dix ou vingt ans d'un même modèle (fiabilité, design, qualité). Cette stratégie permet d'amortir considérablement les coûts (pièces, outillage), ce que ne permet pas un changement de modèle issu d'une innovation de rupture.

Les applications nouvelles de technologies existantes désignent des produits ou des process qui trouvent des utilisations dans d'autres productions que celles pour lesquelles ils ont été conçus initialement. A titre d'exemple, les cœurs artificiels sont produits à partir de matériaux composites issus de l'industrie aérospatiale. Le développement de ces applications nouvelles dépendra des efforts de marketing et des capacités d'innovation dans tous les secteurs.

II. Les atouts de la France : un potentiel de recherche et d'innovation, des débouchés

Une capacité de recherche et d'innovation parmi les meilleures, en Europe et dans le monde

Contrairement à une idée reçue, la France est un grand pays de tradition technologique. La Commission européenne rappelait en mars 2012 que 2800 entreprises françaises sont bénéficiaires du 7^{ème} Programme communautaire de Recherche et Développement. Ce nombre est légèrement inférieur à celui des entreprises allemandes, mais avec un retour sur investissement plus important qu'en Allemagne dans certaines technologies de pointe, par exemple les télécommunications.

Forte d'une solide culture d'ingénieurs, la France est aussi un pays de chercheurs et d'inventeurs reconnus mondialement, le dernier en date étant le physicien Serge Haroche, prix Nobel de physique 2012⁴.

Enfin, elle dispose d'excellentes compétences informatiques et de l'une des meilleures écoles mathématiques dans le monde (21 % des lauréats de la Médaille Field sont français, dont Cédric Villani en 2010⁵). Or les mathématiques sont essentielles à des technologies faisant appel à du calcul intensif, telles que l'algorithmique, les systèmes complexes, l'intelligence artificielle, les super-simulateurs...

4. Au cours des 20 dernières années, la recherche française dans des sciences « dures » a été couronnée par 9 prix Nobel (1 en chimie, 3 en biologie – médecine, 5 en physique).

5. 11 Français sur 52 lauréats depuis la création en 1936 de cette distinction, considérée comme le « Nobel des mathématiques »

Des débouchés à consolider ou à conquérir

Si quelques marchés spécifiques peuvent être connus et quantifiés, le potentiel de la plupart des technologies nouvelles est difficilement mesurable en termes de débouchés et d'emplois. Leur développement est en effet lié à celui des industries ou des activités de services utilisatrices. C'est le cas des logiciels embarqués (automobile, aéronautique, ferroviaire), comme de la domotique, des biotechnologies (santé, alimentation, agriculture) ou des matériaux composites (habitat, vie urbaine).

De fait, le développement des nouvelles technologies passe par leurs applications dans l'ensemble des sphères de la vie économique et sociale : transport, santé, procédés industriels, protection de l'environnement et consommation d'énergie, organisation du travail, communication, habitat, alimentation, distribution... Si les nouvelles technologies sont souvent associées au numérique, qui y tient une place de premier rang, il est loin d'en épuiser tout le champ (énergies renouvelables, matériaux composites, biotechnologies...).

Quel que soit le secteur, le développement des nouvelles technologies dépend d'abord des entreprises :

- soit comme productrices d'une technologie, le plus souvent protégeable par un brevet qu'elles peuvent utiliser en plein monopole ou partager par concession de licences,
- soit comme utilisatrices de technologies déjà disponibles sur le marché et intégrables dans un produit ou dans un procédé.

III. Cinq conditions pour réussir le passage des technologies nouvelles au marché

Réussir mieux qu'aujourd'hui le passage au marché des technologies nouvelles suppose un certain nombre de conditions.

1. Une acceptabilité du produit ou du service nouveaux

Aujourd'hui, plusieurs technologies nouvelles posent à la société des questions d'éthique et d'acceptabilité :

- les biotechnologies, en particulier la manipulation du vivant ;
- les nanotechnologies et leurs risques potentiels sur la santé ;
- le numérique : la sécurité des transactions bancaires et financières, la confiance et sécurité de circulation et de stockage des données des entreprises dans le « cloud computing », le degré d'autonomie à conférer aux systèmes de robotique et d'intelligence artificielle, la protection de la vie privée dans les banques de données et les réseaux sociaux ;
- l'énergie : sécurité pour le nucléaire, protection de l'environnement avec l'éolien ou les énergies marines.

Ces exemples illustrent la difficulté de mettre en cohérence les exigences des citoyens et les réponses technologiques qui peuvent être apportées à certaines de leurs attentes. Ils montrent en même temps l'importance des efforts de recherche à conduire dans ces domaines stratégiques et sensibles.

2. Une maîtrise des principaux maillons de la chaîne de valeur

Gagner une bataille technologique consiste à être en pointe sur le plan scientifique (chercheurs de distinction internationale) et à avoir un pilotage performant de la recherche : centres de recherche publics et privés de rayonnement international... Les pôles de compétitivité, particulièrement ceux de dimension mondiale sont déjà engagés dans cette stratégie.

Il s'agit aussi de réussir la transformation des résultats de la recherche en procédés d'innovation, puis de production : être leader technologique ne suffit pas pour s'imposer, sans être également le premier arrivant sur le marché.

Des initiatives ont été récemment prises en ce sens dans le cadre des Investissements d'Avenir, comme les Instituts de recherche technologique (IRT). A l'instar des meilleurs clusters internationaux, leur objet est d'orienter les travaux de recherche des doctorants et d'accélérer la diffusion des résultats vers les entreprises participantes.

L'une des faiblesses de la France est que l'importance des chaînes industrielles n'est pas assez reconnue. Or, l'émergence de champions repose sur une chaîne industrielle complète et solide. Les technologies nouvelles ne peuvent éclore en aval et passer au marché sans l'existence de fournisseurs de solutions technologiques, souvent dans des secteurs classiques, aux entreprises innovantes. C'est par l'amont que se densifie ou se délite un tissu industriel.

3. Une synergie forte entre les secteurs

Que ce soit en matière de R&D, d'innovation ou de capacités de production, l'interdisciplinarité au sein des filières est la clé du développement des offres complètes attendues par le marché.

On peut citer à titre d'illustration quelques exemples :

- la filière française des greffes d'organes artificiels jouit d'une réputation mondiale, parce qu'elle a su combiner capacité technologique (organes artificiels, prothèses), capacité opératoire (équipes chirurgicales de réputation mondiale), maîtrise et utilisation des réseaux numériques (assistance à distance) ;
- le succès de la filière nucléaire en France repose entre autres sur l'association d'une technique de production à une maîtrise robotique de la sécurité ;
- le développement d'une « chimie du végétal », en réponse à la raréfaction des énergies fossiles et aux attentes du marché pour des produits « verts », suppose des passerelles entre les activités de la chimie, de l'agriculture et des matériaux ;
- le lancement d'un tableau électrique « intelligent » pour gérer l'énergie dans l'habitat mobilise chercheurs et industriels de plusieurs secteurs (électronique, BTP, matériaux, numérique) ;
- la mise sur le marché de moyens de transport plus légers, plus sobres et plus « intelligents » suppose que centres de recherche, énergéticiens, constructeurs et équipementiers (automobile, aéronautique, ferroviaire) coopèrent dans un certain nombre

- de domaines : moteurs électriques, nouveaux matériaux composites, systèmes électroniques ultra-performants ;
- la diffusion des technologies nouvelles dans le secteur de la construction passe par une plus grande interaction entre les acteurs pour décloisonner les corps de métier, encourager le tissu TPE-PME à modifier ses offres et à intégrer les nouveaux services et produits.

Le renouvellement des contrats de progrès des pôles de compétitivité en 2013 doit être l'occasion de les faire passer de la phase de création de projets à celle de création de produits et de mise sur le marché. A ce jour, seulement 10 % des projets financés dans le cadre des pôles ont été traduits en offre de produits sur le marché.

Un renforcement de leur rôle est nécessaire pour anticiper l'évolution des marchés, les métiers nouveaux et les qualifications adaptées⁶. Pour ce faire, ils doivent s'inscrire davantage dans les priorités stratégiques définies dans les feuilles de route par les différents acteurs des filières dans le cadre du Conseil National de l'Industrie (CNI).

4. Une masse critique d'acteurs de l'innovation

Il s'agit de disposer de moyens d'actions suffisants à chaque étape : potentiel universitaire pour la production et la diffusion des connaissances, grandes entreprises pour assurer les investissements

6. *Etude portant sur l'évaluation des pôles de compétitivité, 2009-2012* (Rapport du consortium Bearing Point-Erdyn-Technopolis ITD rendu à la DGCIIS et à la DATAR, (15 juin 2012).

nécessaires et la diffusion des produits ou services nouveaux à l'international, TPE-PME pour élargir l'offre à d'autres applications prometteuses, y compris de niche. Le renouvellement de notre offre passe de plus en plus par les TPE-PME innovantes et les start-up, ce qui justifie la redynamisation du dispositif « Jeunes entreprises innovantes ».

5. Et surtout : un engagement résolu dans le numérique

La France peine encore à entrer de plain-pied dans l'économie numérique, alors que l'impact de cette dernière sur la croissance et l'emploi dépend de sa diffusion à l'ensemble de l'économie.

L'une de ses faiblesses est la lenteur de l'appropriation du numérique par les entreprises, notamment par les TPE-PME. Pour combler leur retard sur leurs concurrentes européennes, elles doivent être davantage présentes sur Internet, par des sites plus opérationnels, utilisant toutes les fonctionnalités disponibles (ventes et achats en ligne, suivi de la commande, service après-vente). C'est dans ce domaine que résident d'importants gisements de productivité et de compétitivité à grande échelle : baisse des coûts de transaction, rotation plus rapide des stocks, logistique intermodale de transport, réduction des délais de mise sur le marché, fidélisation de nouvelles clientèles...).

Au-delà, d'autres gisements sont possibles en ouvrant d'autres champs, tels que le e-travail ou les mutations de données, des services et des usages vers le « nuage numérique » (« cloud-computing »).

Autre atout, le numérique donne aux entreprises une visibilité qu'il leur serait autrement impossible d'avoir, en leur permettant d'adresser instantanément leur offre de produits ou de services au marché mondial. Cette abolition du temps et de l'espace s'accompagne de deux exigences : la capacité de répondre et de s'adapter en temps réel à la demande d'où qu'elle vienne, et celle de sécuriser l'accès à ses données, de nature financière, technique ou commerciale.

Élément essentiel de la modernisation de notre appareil productif et de la capacité d'innovation des entreprises, le numérique représente pour elles plus qu'un élément de différenciation. Il est devenu le support indispensable d'un nombre croissant de services industriels. Ainsi, un marché de la gestion du traitement des eaux à Malte vient d'être remporté non par un professionnel leader du secteur, mais par une grande société de services informatiques. Autre exemple : une PME spécialisée dans l'équipement de bâtiments (stores, volets, portails...) a relancé son activité, notamment à l'exportation, grâce à la domotique et à sa gestion à distance largement fondée sur le numérique.

Le développement du numérique peut aussi permettre à une entreprise d'enrichir une offre traditionnelle pour répondre à une demande plus diversifiée. Il peut être également créateur de métiers nouveaux : les problèmes de coût de stockage (maintenance, énergie) posés par la multiplication des informations dématérialisées conduisent de plus en plus les entreprises à créer une fonction nouvelle de tri stratégique de leurs informations, confiée à un spécialiste (« records managers »).

Dans tous les cas, le numérique impose un changement profond de modèle économique, avec un nouveau type de relations entre acteurs de la chaîne de valeur (clients, fournisseurs, sous-traitants), mais aussi avec les autres parties prenantes (puissance publique, consommateurs, réseaux sociaux).

En même temps, il implique une adaptation du management de l'entreprise : mode de production, politique des ressources humaines, mode de fonctionnement. La dématérialisation numérique favorise un travail plus collaboratif entre équipes ou établissements d'une même entreprise. Elle constitue toutefois une évolution de la communauté de travail, qui doit être prise en compte dans le cadre du dialogue social.

Condition de la survie et du développement de l'entreprise, ce changement de modèle suppose un écosystème où tous les acteurs de la société s'engagent effectivement dans le numérique. C'est vrai d'abord des administrations publiques, et pas seulement pour des raisons de productivité ou de réduction des dépenses collectives. Au Canada et en Finlande, l'administration électronique s'est révélée un levier efficace pour accélérer la bascule des entreprises vers l'économie numérique, comme moteur de la transformation des usages et lieu de toutes les expérimentations : numérisation des formulaires administratifs, télétravail, open data, TIC vertes.

De surcroît, la mise à disposition de données publiques (« big data ») peut déboucher sur des opportunités de marché (exemple

des données cadastrales permettant une meilleure stratégie d'investissements fonciers ou immobiliers).

C'est dire l'importance qu'il convient d'accorder au développement de la culture numérique dans la société française, à l'éducation et la formation tout au long de la vie aux produits et aux usages des technologies de l'information et de la communication. Une stratégie globale de production est nécessaire pour attaquer le marché mondial dans les secteurs à fort développement (énergie, environnement, santé, transport, électronique), car l'impact du numérique passe aussi par l'offre de produits, de logiciels et de services. La maîtrise des processus devient prépondérante pour la compétitivité d'une entreprise comme pour celle de l'économie tout entière.

IV. Cinq principes d'action pour développer la production en France des nouvelles technologies et leurs applications

1. Donner plus de place à la culture scientifique et technique

Une diffusion plus rapide des résultats de la recherche au marché passe par une revalorisation de l'enseignement scientifique, et plus généralement de la culture scientifique et technique dans la société, en commençant par la formation initiale.

Au collège et au lycée, les mathématiques sont devenues un instrument de sélection plus que d'éducation et d'ouverture à l'esprit scientifique. Face à l'essor accéléré des technologies,

développer les connaissances mathématiques et la curiosité scientifique est primordial pour réussir l'orientation des jeunes et les reconversions de salariés vers les filières technologiques d'avenir. La formation continue doit en être un moyen privilégié.

Dans l'enseignement supérieur, la recherche n'est enseignée que dans le troisième cycle, contrairement aux universités anglo-saxonnes où des chercheurs, même de renommée mondiale, enseignent dès le premier cycle. Cette spécificité française réduit l'esprit d'innovation et l'ouverture à la nouveauté dans notre pays.

Dans le contexte international d'aujourd'hui, la référence est le doctorat comme diplôme universitaire de rang le plus élevé et la formation par la recherche comme expérience la plus demandée.

Il faut veiller à une reconnaissance effective des docteurs, fondée sur la notoriété du titre, le contenu des formations doctorales, la valeur ajoutée pour les entreprises des compétences acquises. Il ne sera bientôt plus possible pour une entreprise d'avoir une coopération industrielle avec des universitaires ou des partenaires étrangers (y compris Européens) si son chef de projet n'est pas un docteur.

En France, il y a moins de docteurs parmi les entrepreneurs et les dirigeants d'entreprise qu'aux États-Unis ou dans les autres pays d'Europe. La dynamique de l'innovation par la recherche qui fait le succès de l'industrie allemande tient beaucoup à la proportion importante de chefs d'entreprises qui sont docteurs. Pourtant, les docteurs formés en France ont fait leur preuve : le taux de

survie des entreprises innovantes créées par les docteurs est supérieur à celui des autres⁷. La mise en œuvre de formations complémentaires (management des projets, gestion de la propriété intellectuelle, intelligence économique) au sein des écoles doctorales pour faciliter l’insertion et l’épanouissement des docteurs dans l’entreprise est donc essentielle.

2. Débattre des enjeux des avancées technologiques au regard des attentes de la société

Les questions d’éthique et d’acceptabilité que suscitent les technologies nouvelles doivent être débattues entre chercheurs, industriels et société civile. En particulier, impliquer le plus en amont possible les partenaires sociaux et d’autres parties prenantes externes (comme les associations) dans la définition des attentes sociétales par rapport à telle technologie permettra d’en faciliter l’acceptabilité par tous.

A cette fin, il faudra tirer les leçons des insuffisances ou des échecs de certains exercices récents de concertation : le suivi de la Stratégie nationale de recherche et d’innovation (SNRI) qui, devait faire l’objet d’une mise à jour annuelle avec les acteurs concernés, n’a pas eu lieu depuis sa mise en place en 2009 ; les conditions de la consultation nationale sur les nanotechnologies n’ont pas permis un débat serein et constructif ; les comités d’éthique et les chartes de déontologie sectoriels mis en place ces dernières années pour une meilleure gestion du principe de précaution n’a pas produit les effets escomptés.

7. Source : Concours de la création des entreprises innovantes (Ministère de la Recherche)

3. Intensifier les coopérations entre les acteurs

Le succès du programme « Investissements d’Avenir », défini en 2009, pour renforcer le socle industriel et technologique de la France illustre l’intérêt de préciser les conditions d’une stratégie de conquête adaptée.

Les comités de filières identifiées comme prioritaires dans le cadre de la Conférence nationale de l’industrie⁸, doivent être le lieu privilégié d’une discussion effective entre tous les acteurs concernés pour définir les technologies à développer, les modalités les plus efficaces et les plus rapides de leur mise en œuvre, avec pour objectif d’acquérir des positions plus fortes sur le marché mondial.

Comme le déploraient plusieurs groupes de travail de la SNRI, la fonction de programmation de la recherche est fragmentée voire inexistante en France.

Tout en laissant sa place à la recherche « libre », il convient de mettre en œuvre des coordinations pratiques entre acteurs variés (entreprises, universités, entités de recherche publiques...) pour réaliser, dans quelques domaines stratégiques, des objectifs concrets et précis. C’est dire l’importance du dialogue à mener entre les filières autant qu’au sein de chaque filière.

Aujourd’hui, ce qui doit rapprocher les acteurs concernés est plus important que ce qui peut les séparer (moyens d’essai, normes,

8. Aéronautique, automobile, biens de consommation, chimie et matériaux, ferroviaire, construction navale, éco-industries, agroalimentaire, technologies de la santé, mode et luxe, nucléaire, TIC.

écoles de formation, régulation, promotion à l'exportation). Doit aller en ce sens un comportement plus équilibré entre donneurs d'ordres et sous-traitants pour la valorisation des résultats de la recherche, en particulier la gestion de la propriété intellectuelle.

4. Prévoir des financements adaptés à chaque étape du développement de l'innovation et les rationaliser

Amorçage, développement, maturité, passage du capital-risque au marché boursier : développer le financement de l'innovation et de sa mise sur le marché nécessite des entreprises ayant de solides capacités d'investissement. Les entreprises doivent donc disposer de marges de manœuvre suffisantes pour permettre l'autofinancement de la plus grande part de leur recherche et les ETI doivent se développer en nombre et en taille.

Les conditions de financement de la recherche et de l'innovation se sont grandement améliorées ces dernières années grâce à un certain nombre d'outils : Agence nationale de la recherche, pôles de compétitivité, Crédit d'impôt recherche, Investissements d'avenir.

Elles doivent encore progresser, notamment pour le développement des nouvelles technologies : il n'y a pas de Google français par insuffisance en France du capital-risque et de capacités de financement du développement. La montée en puissance des énergies renouvelables nécessite des outils financiers et fiscaux adaptés à l'ampleur des investissements à réaliser.

La trop grande multiplicité des aides nuit à leur lisibilité et à leur accessibilité, en particulier pour les TPE/PME. Toute aide publique doit être assortie de contreparties, d'objectifs précis à atteindre et faire l'objet d'une évaluation approfondie quant à son efficacité.

5. Faire le bon choix des politiques publiques à conduire

- **Un accompagnement accru à l'émergence et à la diffusion des nouvelles technologies**

Le rôle de l'État n'est pas de sélectionner a priori les bonnes technologies porteuses, mais de favoriser l'émergence et la diffusion des technologies nouvelles en mettant en œuvre les outils les plus pertinents. Outre des dispositifs globaux (comme le CIR par exemple), des stratégies spécifiques et adaptées sont à développer.

En fonction de la nature et de la maturité des technologies concernées, le contenu et l'intensité de ces politiques peuvent être divers : normalisation ; synergie entre recherche publique et monde de l'entreprise, comme entre R&D militaire et R&D civile ; soutien financier ou incitation fiscale ; dispositions réglementaires ou législatives ; infrastructures nationales ou territoriales (transports « intelligents », numérique).

Les politiques publiques doivent également viser à accélérer la diffusion de l'innovation aux TPE/PME. Il s'agit par exemple de leur faciliter l'accès aux résultats de la recherche publique

(ouverture des portefeuilles de brevets de laboratoires publics pour construire un partenariat sur le développement de solutions et de produits) et aux opportunités nouvelles : 60 %⁹ du marché de la protection de l'environnement passe par exemple par la commande publique.

• Une stratégie intelligente de réglementation et de normalisation

La double exigence de compétitivité et de sûreté rend indispensable de mettre en œuvre, à l'échelle nationale comme à l'échelle communautaire, une politique de réglementation et de normalisation qui agisse comme un vecteur de qualité, d'innovation et de différenciation dans la compétition mondiale.

Cette stratégie doit notamment prendre en compte l'impact économique de toute nouvelle réglementation ou nouvelle norme. Elle doit aussi porter une attention particulière aux TPE-PME, sur lesquelles pèsent davantage le coût de l'accès aux normes et la complexité de la réglementation.

Certaines décisions réglementaires peuvent favoriser le développement d'innovations. Par exemple, si l'État français avait choisi de numériser les documents administratifs, cette initiative aurait aidé notre industrie à avoir un marché de référence pour l'innovation française qu'était la puce électronique.

La mise en place de normes et de standards, au moins à l'échelle européenne, peut également avoir des effets positifs : facteur de

9. Soucre : Commission des Comptes et de l'Économie de l'environnement - juin 2012

diffusion, elle permet une masse critique de production et des coûts unitaires plus bas.

A contrario, l'absence d'harmonisation constitue un handicap particulièrement pénalisant pour les TPE-PME, qui doivent diversifier leurs gammes de produits en autant de versions qu'il y a de réglementations nationales.

Par exemple, la décision récente de la Commission européenne d'harmoniser les bornes de recharge avec des objectifs quantitatifs d'implantation à l'horizon 2020 est d'une importance décisive pour le succès de la voiture électrique.

Le programme « e-mobility » des constructeurs allemands a favorisé cette politique d'harmonisation, qui s'opèrera sans doute largement sur la base de leurs propres choix technologiques, en soutien de leur propre production de voitures électriques.

Enfin, la France doit jouer un rôle d'entraînement sur l'encadrement normatif et juridique des technologies nouvelles où elle a des cartes à jouer : être le premier à mettre en place des normes et des standards élevés permet de conserver une avance sur les concurrents, mais aussi d'imposer un haut niveau d'exigence aux autres pays.¹⁰

10. Il faut souligner ici l'importance d'une politique offensive de la propriété industrielle conduite suffisamment tôt pour s'imposer comme norme. Thomson avait réussi à le faire dans les années 90 avec son lecteur de DVD. Cette politique est encore possible aujourd'hui sur des marchés qui ne sont pas encore très structurés, comme celui des éco-industries où la France est au 4^{ème} rang mondial pour le dépôt de brevet dans les énergies alternatives (10^{ème} rang pour l'ensemble de ses brevets déposés).

Faire des nouvelles technologies un levier de croissance relève d'une stratégie de long terme et suppose des décisions claires et stables sur les innovations à développer.

Cette stratégie nécessite un dialogue nourri entre pouvoirs publics, entreprises et citoyens afin de construire un consensus aussi large que possible sur les avancées technologiques à développer, et d'abord sur celles répondant à des exigences nouvelles de la société.

Ne pas faire de choix, c'est subir à coup sûr les choix de la concurrence, et affaiblir la position de la France dans la compétition mondiale, au détriment de la croissance et de l'emploi.

Principales recommandations pour relever le défi technologique dans toutes ses composantes

- S'engager résolument dans le **numérique**.
- Se donner les moyens d'un **passage réussi des innovations au marché**.
- Réhabiliter la **culture scientifique et technique** en même temps que le goût de la recherche : en particulier, enseigner et développer la pratique de la recherche dès le premier cycle de l'enseignement supérieur, valoriser la place des docteurs dans les entreprises.
- Conduire une politique structurée de **soutien à l'émergence et à la diffusion des nouvelles technologies** en ciblant prioritairement les PME, avec des financements adaptés à chaque étape de l'innovation.
- Intensifier les **coopérations entre les acteurs**, notamment **au sein des filières et entre les filières**, pour définir, produire et mettre sur le marché les technologies les plus porteuses.



Economie verte : exigences et opportunités

Notre modèle de développement est aujourd'hui confronté aux enjeux énergétiques et d'accès aux matières premières, ainsi qu'aux défis écologiques. L'OCDE rappelle par exemple que la croissance de la population et des niveaux de vie va dépasser les efforts de réduction de la pollution et d'efficacité dans l'usage des ressources. Si rien n'est fait, une telle tendance peut remettre en question deux siècles de progrès.

I. Réussir le verdissement de l'économie

Notre modèle de développement doit aujourd'hui répondre à un ensemble de défis environnementaux :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone (CO₂), qui contribuent au changement climatique ;
- consommer moins d'énergie et de matières premières grâce à l'efficacité énergétique et au recyclage ;
- protéger la santé de la population ;

- économiser les ressources naturelles et préserver le vivant dans son ensemble (biodiversité, dont les services des écosystèmes).

En France, citoyens et entreprises prennent de plus en plus conscience des enjeux environnementaux. Les consommateurs sont désormais plus sensibles aux arguments écologiques des produits, ainsi qu'à certaines règles de bon sens : utiliser moins d'emballages équivaut à produire moins de déchets, et donc à réduire les frais de collecte des ordures ménagères, par exemple. Ils ont également pu constater l'impact des catastrophes écologiques sur le coût de leurs assurances.

Toutes les entreprises sont concernées par cette mutation en profondeur qu'elles doivent anticiper et accompagner.

Des marchés à fort potentiel, mais encore en émergence

L'économie verte est souvent citée comme une des voies de sortie de crise. Néanmoins, la faiblesse de la croissance rend justement difficile la transition vers une économie verte, qui nécessite des investissements supplémentaires rapidement. Les acteurs de « l'économie verte » soulignent que son développement est aujourd'hui limité, mais anticipent une très forte croissance pour les années à venir et investissent dans la R&D et l'expérimentation dans ces filières « vertes ».

Selon l'OCDE, le seul marché mondial des écotecnologies représenterait près de 550 milliards d'euros par an. Les États-Unis, l'Union européenne et le Japon se partageant 85 % du marché.

La France se situerait au quatrième rang mondial derrière les États-Unis, le Japon et l'Allemagne.

La réglementation environnementale, française et européenne peut inciter les entreprises à innover dans les produits ou processus « verts » et stimuler ainsi le développement de nouveaux marchés. Il faut toutefois veiller à ce que sa complexité ne pénalise pas excessivement les entreprises françaises et européennes dans la compétition mondiale.

Emplois : tous les secteurs sont concernés, pas seulement les éco-activités

Aujourd'hui, le seul champ des éco-activités représente 425 000 emplois en France¹¹. Le potentiel d'emplois nouveaux est réel, malgré les incertitudes et les chiffrages divergents. Les écarts de créations d'emplois potentiels dans les différentes études s'expliquent par l'intensité plus ou moins grande des investissements de l'État, des collectivités locales, mais aussi des particuliers et des entreprises. Toutefois, l'indicateur pertinent reste la création nette d'emplois, après la prise en compte de la disparition d'emplois ou de certains métiers impliquée par le passage à l'économie verte.

Mais l'orientation vers une économie verte induira des transformations de l'ensemble de l'appareil de production et des modes de consommation : l'ensemble des emplois existants sera concerné par un « verdissement ». L'importance de ce gisement

11. Source : *Activités, emplois et métiers liés à la croissance verte - Périmètres et résultats* - Commissariat au développement durable - juin 2011.

de métiers « verdissants » doit être soulignée : il s'agit de métiers dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui nécessitent de nouvelles compétences pour répondre de façon significative et quantifiable à la dimension environnementale.

Les deux tiers de ces emplois verdissants se trouvent dans l'industrie, le BTP (bâtiment-travaux publics), le transport, le commerce, etc... Des effets de substitution sont attendus, mais aussi la transformation des compétences et qualifications, liée à l'innovation dans les process de production ou les services et à l'émergence de nouveaux marchés.

Réussir la transition vers ces nouvelles activités nécessitera de la pédagogie vis-à-vis des acteurs (consommateurs, industriels, collectivités territoriales...) et un accompagnement tant des salariés que des entreprises, plus particulièrement les TPE-PME et l'artisanat.

II. Les conditions du succès : une stratégie cohérente et soutenable pour tous les acteurs

La France est plutôt bien placée pour tirer parti de cette nouvelle donne environnementale, car elle dispose déjà d'entreprises importantes, voire voire de leaders mondiaux, dans nombre d'activités liées à la croissance verte, comme l'énergie, l'électronique de puissance, le recyclage, la gestion de l'eau, la domotique ou le bâtiment.

Mais il s'agit en même temps de s'appuyer sur les filières pour permettre à l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, d'entrer de plain-pied dans l'économie verte. Enfin, les modalités de financement de la transition écologique sont déterminantes : trouver des outils est indispensable car les investissements, très capitalistiques, ont une rentabilité à long terme.

Les organisations signataires préconisent donc trois orientations :

1. Développer une approche industries-services intégrée, innovatrice et anticipatrice des ruptures technologiques

- en soutenant une politique industrielle volontariste dans des filières considérées comme stratégiques ;
- en utilisant plusieurs leviers à la fois : recherche, soutien à l'innovation, formation, normalisation et certification de produits ;
- en développant l'éco-conception, en mobilisant la R&D et explorant les potentialités du bio-mimétisme ;
- en développant et en maîtrisant les filières de déconstruction et de recyclage ;
- en favorisant les coopérations entre États et les partenariats entre les entreprises concernées par ces filières.

2. Stabiliser les politiques tarifaires et fiscales de soutien à l'offre et à la demande

La transition vers une économie verte nécessite également que les politiques publiques nationales et européennes de l'énergie

soient stabilisées et prévisibles en termes de législation et de prix ou de tarifs.

Les politiques de solvabilisation de la demande (par exemple pour la rénovation de l'habitat) et de soutien à l'émergence et au développement d'une offre sur le site France doivent être également clairement établies dans la durée et prendre en compte l'acceptabilité sociale. En effet, il est essentiel que le développement de l'économie verte bénéficie aux consommateurs et aux entreprises produisant sur notre territoire et qu'il ne contribue pas à dégrader la balance commerciale de la France.

A ce sujet, une révision des aides publiques et de la fiscalité devrait intégrer leurs externalités en termes environnemental et social. Il s'agirait alors de basculer, à enveloppe constante, certains systèmes d'aides et d'impôts afin de soutenir l'émergence de l'économie verte. La mise en place d'une évolution définie du prix du carbone par le biais d'une contribution climat énergie pourrait permettre de développer des outils de soutien à l'économie verte tant en direction des ménages que des entreprises.

3. Renforcer les moteurs sectoriels

Différentes initiatives ont tenté de définir des politiques sectorielles pour l'économie verte. En 2010, le Plan de mobilisation pour le développement des métiers liés à la croissance verte de 2010 a ainsi identifié 10 comités de filières : Transports, Automobile, Energies renouvelables, assainissement (Eau,

déchets), Métiers du BTP (Bâtiment et travaux publics) (logement, architecture, paysage, fournisseurs du bâti), Agriculture et Forêts (Papeterie / biomasse bois / Phytosanitaires), Electromécanique (construction électrique et réseaux), chimie verte (dont Raffinage, agro-carburants), Tourisme et Métiers de la mer. D'autres acteurs travaillent également sur ce sujet, et notamment le Conseil national de l'industrie (CNI).

Tous ces travaux devront être correctement articulés pour être pleinement efficaces et permettre de mieux lier Industrie et économie verte qui devient alors un outil d'innovation. **A ce titre**, les organisations signataires proposent qu'un **pilotage interministériel mette en cohérence, puis en œuvre, les orientations des différentes instances** : plan croissance verte, Conseil National de l'Industrie (CNI), Conférence environnementale...

Les organisations signataires ont identifié des secteurs moteurs qui nécessitent une politique de soutien stable et durable.

- **La rénovation thermique des bâtiments** (habitat, bureaux, commerces...)
 - en promouvant des mesures d'aide à la rénovation thermique en faveur du parc locatif résidentiel et social et des propriétaires occupants ;
 - en soutenant les travaux d'économie d'énergie les plus efficaces ;

Réinventer la croissance

- en liant progressivement toutes les aides publiques à la généralisation de clauses de qualité ;
 - en améliorant l'offre et les contenus des formations ;
 - en luttant contre la précarité énergétique ;
 - en développant la domotique ;
 - en faisant connaître le vrai coût du carbone ;
 - en mettant en place les mécanismes ainsi que les moyens et acteurs financiers : tiers investisseurs, fournisseurs d'énergie...
- **Les mobilités durables** (nouveaux véhicules, infrastructures, moteurs industriels, services de location aux usagers), avec l'objectif de réduire les déplacements fortement émetteurs de CO₂ et autres polluants.

Faire évoluer l'organisation du travail et développer le télétravail de manière à réduire les trajets travail-domicile journaliers et le stress constituent également des pistes à de réflexions à explorer.

- **Les énergies renouvelables** (EnR) économiquement viables et la réduction des émissions du secteur énergétique grâce à une politique de sobriété énergétique multisectorielle.

Ce champ comprend le développement des EnR et des moyens de stockage comme l'hydrogène ou le stockage décentralisé d'énergie par les batteries des véhicules. Tout en préservant et améliorant nos filières d'excellence non émettrices de CO₂, il est nécessaire de créer des filières françaises en mobilisant la

recherche - développement et les pôles de compétitivité dans les domaines du photovoltaïque, des énergies marines renouvelables et de la biomasse.

- **Le développement des réseaux intelligents**, pour affiner l'expertise française dans ce domaine.

Des exemples existent déjà : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur finance, aux côtés du pôle de compétitivité Capenergies, la plus grande expérimentation de technologies de réseau intelligent en France. Lancé en juin 2010, le projet cherche à articuler, à l'échelle d'une commune, des solutions de production d'électricité renouvelable et de diminution de la consommation.

L'objectif de réduire les pics de consommation électrique est double : émettre moins de gaz à effet de serre, et limiter les investissements en moyens de production destinés à faire face aux pics de consommation.

- **La gestion durable des ressources** : économie circulaire, économie de l'usage en complément de celle de la propriété des biens, filière du recyclage et de la valorisation des déchets, gestion de la ressource en eau.
- **La révolution numérique**, en évaluant ses potentiels et ses risques en termes d'impacts écologiques et sociaux (notamment en développant le recyclage des déchets électroniques).

- **Les modes de production agricoles durables** en renforçant la recherche et le conseil sur les innovations agro-écologiques.
- **La filière bois** pour exploiter au mieux le potentiel de la forêt française en termes de biomasse et de stockage naturel de carbone, mais aussi pour développer en aval des activités à forte valeur ajoutée : fabrication de meubles...
- **La chimie végétale** : carburants verts, plastiques biodégradables et recyclage des produits.

Principales recommandations pour que l'économie verte soit durablement créatrice d'activité et d'emplois

- Développer une **approche industries-services intégrée**.
- Stabiliser les **politiques publiques nationales et européennes** (tarifaires, fiscales, réglementaires), qu'il s'agisse de soutenir la demande comme de promouvoir l'offre.
- Organiser un pilotage interministériel pour **mettre en cohérence les politiques existantes ou à venir de soutien dans la durée aux secteurs moteurs de l'économie verte** : rénovation thermique des bâtiments, mobilités durables, énergies renouvelables, réseaux intelligents, économie circulaire, filière bois, chimie végétale...
- Anticiper les **métiers nouveaux induits par le passage à l'économie verte** et adapter les formations en conséquence.



Politique énergétique : des choix décisifs pour la compétitivité, la croissance et l'emploi

Les choix énergétiques constituent un fondement de la politique économique, et une clé pour le développement durable et la compétitivité.

Ils doivent permettre de répondre à plusieurs exigences :

- l'efficacité énergétique : réduire la consommation d'énergie est la première exigence pour répondre à la raréfaction des ressources. Cependant, améliorer l'efficacité énergétique nécessite en règle générale de lourds investissements ;
- la préservation de l'environnement : prendre en compte l'empreinte écologique et avoir une gestion optimale de matières premières qui ne sont pas illimitées ;
- la sécurité d'approvisionnement : garantir la fiabilité, la sûreté et l'indépendance énergétiques, prévenir les risques industriels et environnementaux ;
- la maîtrise des prix : préserver la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des Français en fournissant la meilleure énergie au meilleur coût.

En outre, les choix énergétiques de la France s'inscrivent dans le cadre d'engagements qu'elle a pris pour réduire la consommation d'énergie et les gaz à effet de serre¹².

- La France est engagée dans le cadre de la Directive européenne Paquet climat-énergie de 2007 par la règle des 3 fois 20 : sur la période 1990-2020, baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, hausse de 20 % de l'efficacité énergétique et 20 % d'énergies renouvelables dans le mix de production européen.
- La loi Grenelle de 2009 fixe des objectifs sectoriels spécifiques : réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020 et de renforcer les exigences de performance dans les bâtiments neufs. Dans les transports, l'objectif est non chiffré, sauf pour le transport aérien, qui vise une réduction de 50 % de la consommation de carburant par passager-kilomètre à l'horizon 2020.¹³

I. Les atouts de la France

Un prix de l'électricité compétitif

La France est aujourd'hui le quatrième pays le plus compétitif de l'Union européenne en matière de prix de l'électricité payé

12. Dans le scénario de référence du Plan national d'action pour l'efficacité énergétique (PNAEE) –engagement de la France en juin 2011-, la consommation d'énergie finale doit atteindre 163 Mtep par an à l'horizon 2020 dans un scénario tendanciel. L'objectif de baisse de 20 % conduit à une consommation d'énergie finale d'environ 130 Mtep en 2020.

13. En 2011, la consommation d'énergie s'est établie pour la France métropolitaine à 266 Mtep d'énergie primaire et 155 Mtep d'énergie finale. Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent environ 44 % de cette consommation, le secteur des transports 32 %.

**Politique énergétique :
des choix décisifs pour la compétitivité, la croissance et l'emploi...**

par les entreprises : 80,10 euros par MWh hors TVA contre 110 euros hors TVA en moyenne dans l'Union européenne. Cet avantage est aujourd'hui menacé.

Pour les secteurs industriels électro-intensifs, le prix de l'électricité est devenu désormais plus élevé qu'en Allemagne : compte tenu des exemptions fiscales dont bénéficient ces secteurs outre-Rhin (exemptions de taxes de réseau, de contribution au financement des énergies renouvelables...), le prix effectif de l'électricité payé par les industriels électro-intensifs allemands sera inférieur de 27 % à celui payé en moyenne par les électro-intensifs français en 2014¹⁴.

Or, la maîtrise des prix complets de l'électricité -intégrant les différentes taxes- constitue un atout important pour toutes les entreprises, notamment pour celles soumises à une concurrence internationale et donc pour maintenir l'emploi en France. Dans les secteurs industriels électro-intensifs, définis comme ceux où la dépense pour cette énergie atteint 10 % ou plus de la valeur ajoutée (papier, chimie minérale, fibres artificielles, métaux non ferreux, fonderie), il convient d'être très vigilant.

Une position favorable en matière d'efficacité énergétique

Entre 1973 et 2007, l'intensité énergétique a diminué dans l'industrie (-64 %), dans le bâtiment (-41 %) et dans les transports (-7 %)¹⁵. Les entreprises françaises sont bien placées, que ce soit

14. Source : UNIDEN (Union des industries utilisatrices d'énergie) - janvier 2013

15. Sources : INSEE, Ministère de l'Économie

en matière d'intelligence des bâtiments, des matériaux ou des services d'efficacité énergétique. Il est donc crucial de renforcer ce secteur à haut potentiel de croissance appelé à se développer dans tous les pays. Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'efficacité énergétique apportera 50 % des réductions d'émissions de CO₂ au cours des prochaines années.

Un mix énergétique diversifié et peu émetteur de CO₂

En 2012, la ressource nucléaire représentait 41,2 % de l'énergie primaire en France, les produits pétroliers 31 %, le gaz 15 %, les énergies renouvelables 7,9 % et le charbon et coke 7,9 %. Exprimé en énergie consommée, le pétrole arrive en tête avec 46,2 % de l'énergie finale, l'électricité 22,1 %, le gaz 19,8 %, les énergies renouvelables 8,5 %, et enfin le charbon et le coke 3,3 %¹⁶.

90 % de l'électricité produite par la France provient de moyens de production qui n'émettent pas directement de gaz à effet de serre¹⁷, ce qui lui vaut aujourd'hui sa place de deuxième pays le moins émetteur de CO₂ en Europe pour la production d'électricité, juste après la Suède. Avec 89 grammes de CO₂ par kWh, le contenu CO₂ de l'électricité produite en France est quatre fois inférieur à celui de l'Union européenne (356 grammes).

Un potentiel dans les énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables constitue un axe fort du Paquet énergie-climat européen adopté en 2008 : à

16. Source : Bilan de l'énergie 2011 - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

17. Source : Agence Internationale de l'Énergie - *Emission from fuel combustion* - 2012

Politique énergétique :
des choix décisifs pour la compétitivité, la croissance et l'emploi...

terme, 23 % de l'énergie consommée en France devra être issue d'énergies renouvelables. Depuis 2007, les mesures issues du Grenelle de l'environnement ont d'ores et déjà permis d'augmenter d'un tiers la part de l'énergie d'origine renouvelable consommée en France : multiplication par 5 de la puissance éolienne depuis 2005, multiplication par 30 de la puissance photovoltaïque en 4 ans. La biomasse, les biocarburants ou encore la géothermie progressent eux aussi rapidement sur notre territoire.

II. Les enjeux de la politique énergétique : développement durable, compétitivité, emploi

Les objectifs

La France a bénéficié jusqu'à présent des fruits de choix stratégiques judicieux. L'enjeu central est aujourd'hui de bâtir une politique énergétique qui soit un levier à la fois de développement durable, de compétitivité et de croissance, avec plusieurs objectifs.

- **Assurer une plus grande indépendance** énergétique et une plus grande stabilité du marché français, grâce à un mix diversifié.
- **Conforter les performances et les atouts du système énergétique français** : position relative très favorable de la France en termes de prix de l'énergie, de bilan environnemental et notamment d'émissions de CO₂.
- **Améliorer le solde commercial énergétique**. Avec une facture énergétique de 69 milliards d'euros en 2012, soit 82 % de son

déficit commercial (hors matériel militaire), la France ne peut pas faire l'impasse sur cette question.

- **Contribuer à la relance de l'économie française.** La France dispose de filières d'excellence qui ont acquis un véritable savoir-faire dans le domaine de l'énergie : combustibles d'origine fossile, nucléaire, efficacité énergétique, matériaux, infrastructures de réseau, intelligence des bâtiments et du transport, *smart grids*... Il faut à la fois garantir à l'ensemble des acteurs la visibilité nécessaire au maintien de leur position compétitive et favoriser l'émergence de nouvelles filières créatrices d'emplois, de valeur ajoutée et porteuses de nouvelles possibilités d'exportations.
- Réussir une transition qui permette à la fois de **préserver** l'atout lié au développement de **la filière électrique**, de **réduire les consommations d'énergie**, et de **rendre la France moins dépendante** de ressources fossiles importées.

En raison de l'importance des investissements à réaliser, cette transition nécessite :

- de la pédagogie pour faire évoluer les comportements et mieux faire connaître les enjeux ;
- de l'anticipation ;
- un effort soutenu de recherche-développement et d'innovation ;
- une visibilité de long terme et une stabilité des règles.

**Politique énergétique :
des choix décisifs pour la compétitivité, la croissance et l'emploi...**

Simultanément, cette mutation énergétique doit être accompagnée d'une gestion négociée des transitions sociales et professionnelles qu'elle implique, et d'une politique de formation adaptée. En particulier, il est impératif à la fois d'assurer l'avenir ou la reconversion des emplois existants, et de former aux nouveaux emplois appelés à se développer.

Vers un nouveau mix énergétique : contraintes et opportunités

La France doit réfléchir à une évolution de son mix énergétique pour les prochaines décennies en prenant en compte les effets environnementaux liés aux émissions de CO₂, l'impact sur la balance commerciale et des emplois en jeu. Le recours à toutes les énergies sera nécessaire pour satisfaire à la fois la demande de demain et les exigences environnementales, notamment celle de continuer à « décarboner » l'économie. A cet égard, une réflexion et une concertation approfondies doivent précéder toute décision de fermeture de centrale, dès lors que les impératifs de sûreté sont respectés.

• **La place du nucléaire**

La France a fait le choix du nucléaire pour la production de son électricité, ce qui lui confère aujourd'hui plusieurs avantages comparatifs : coût du kilowatt heure, sécurité d'approvisionnement, lutte contre le changement climatique. Grâce à cette énergie, la France occupe aujourd'hui l'une des toutes premières places en Europe en termes d'intensité énergétique rapportée au PIB.

La filière nucléaire représente aujourd'hui un gisement d'activités et d'emplois très important :

- elle représente plus de 125 000 emplois directs en France¹⁸ – soit 4 % de l'emploi industriel, autant que l'aéronautique –, auxquels s'ajoutent 115 000 emplois indirects et 170 000 emplois induits, ce qui fait un total de 410 000 emplois.
- elle génère environ 2 % du Produit Intérieur Brut français, avec des acteurs d'envergure mondiale sur l'ensemble de la chaîne de valeur : conception de réacteurs, fourniture de combustible et retraitement des combustibles usagés, maîtrise d'ouvrage, exploitation, équipements, recherche et développement, travaux de maintenance...
- près de 500 PME dynamiques et fortement exportatrices forment un tissu dense sur le territoire et ont développé une spécialisation reconnue : alors que l'industrie française dans son ensemble perd 3 % de ses emplois chaque année, les effectifs de ces PME spécialisées croissent de 4 % par an.
- elle constitue l'un des principaux postes excédentaires de la balance commerciale française. Les exportations d'équipements et de services liées au nucléaire représentent chaque année un chiffre d'affaires de l'ordre de 6 milliards d'euros, et les exportations d'électricité 2 à 3 milliards d'euros.

Les technologies nucléaires continuent de se développer dans le monde, dans des conditions nouvelles limitant considérablement

18. Source : étude indépendante réalisée par PwC - début 2011.

**Politique énergétique :
des choix décisifs pour la compétitivité, la croissance et l'emploi...**

les risques (centrales sans déchet grâce à un combustible nouveau comme le thorium). En ce domaine où la France a déjà une avance certaine et reconnue (sûreté, savoir-faire, technologies), il importe qu'elle continue de développer programmes de recherche, innovations, et avancées technologiques, face à des pays concurrents qui y travaillent également (Russie, République Tchèque). La limitation des importations d'uranium et la diminution des déchets produits doivent nous y inciter : projet ASTRID¹⁹, consortium international autour du projet ITER²⁰ à Cadarache.

Forte de son leadership en la matière, la France doit promouvoir les plus hauts standards de sûreté au niveau international, – conformément aux décisions du G8 et du G20 –, appeler à une coopération accrue entre les Autorités de sûreté nationales et plaider pour que celles-ci soient dotées de toutes les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour mener à bien leur mission en toute indépendance.

• **Les énergies renouvelables : conditions de développement**

Le développement des énergies renouvelables constitue un impératif de politique énergétique et de politique industrielle, pour plusieurs raisons : sécurité d'approvisionnement et indépendance énergétique, production décentralisée sur le territoire, protection de l'environnement, potentiel important de développement industriel sur des marchés en croissance, en France

19. ASTRID : prototype français de réacteur nucléaire de quatrième génération.

20. ITER : acronyme anglais pour « International Thermonuclear Experimental Reactor ».

comme à l'exportation. Au-delà de l'arrivée à terme – à partir de 2030 – du renouvellement du parc nucléaire actuel, l'évolution du mix énergétique français reste ouverte, compte tenu de la maturation probable de certaines filières : capture et stockage du carbone, hydrogène, biomasse...

Les engagements européens de la France et la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ont favorisé un virage vers les énergies renouvelables qui devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé à 23 % de la consommation totale en 2020.

Identifier les filières et les efforts à mener pour favoriser leur développement est une priorité. Leur sélection doit répondre à plusieurs critères : l'existence d'acteurs, l'implication de plusieurs secteurs industriels, le développement d'avantages compétitifs sur les marchés mondiaux, une rentabilité autonome de chaque filière et un développement d'emplois qualifiés pérennes en France par des dispositifs de formation adaptés.

Comme l'a montré le récent débat sur le photovoltaïque, il convient de rester attentif d'une part à la possibilité d'une offre française (existence d'acteurs), d'autre part à l'évolution des coûts de production de l'électricité d'origine renouvelable qui doivent rester compatibles tant avec les contraintes de compétitivité des secteurs consommateurs que du pouvoir d'achat des Français.

Politique énergétique :
des choix décisifs pour la compétitivité, la croissance et l'emploi...

La diversité des énergies renouvelables, anciennes et nouvelles, offre autant de possibilités pour les entreprises dans des secteurs très divers :

- valorisation des déchets organiques par les techniques de méthanisation, et développement dans le cadre du traitement des déchets non traités des réseaux de chaleur dans les zones urbaines à forte densité ;
- valorisation et développement du solaire thermique ;
- développement du photovoltaïque, qui suppose une filière française qui reste à construire²¹ ;
- exploitation plus systématique du potentiel de la forêt française en termes de biomasse et de stockage naturel de carbone ;
- production de carburants verts de deuxième et de troisième génération (algues, déchets végétaux...) ;
- émergence de l'éolien offshore pour créer une filière de production française ;
- émergence des énergies marines, notamment dans les départements d'outre-mer²². Le potentiel des énergies marines en France est gigantesque, avec une zone maritime de 10 millions de km². Des organismes publics, des laboratoires réputés, des PME françaises et des grands groupes industriels ainsi que des collectivités territoriales s'investissent dans cette filière²³. Le développement accéléré de ces technologies

21. Par la R&D sur le photovoltaïque en couches minces qui permet d'améliorer les rendements de conversion.

22. La houlomotricité et les gradients thermiques marins sont à développer, notamment sur les îles, et plus particulièrement dans les départements ultramarins.

23. Les éoliennes sous-marines : en matière d'hydroliennes, la France dispose d'une avance et d'une certaine maîtrise qui est à développer via l'expérimentation menée à Paimpol.

et leur déploiement sur le marché supposent réunies plusieurs conditions : coopération de l'ensemble des acteurs, mise en place de nouveaux démonstrateurs, soutien de la commande publique pour aider à la création de filières françaises, ainsi qu'une formation initiale et continue adaptée aux besoins ;

- développement du photovoltaïque, qui suppose à la fois une filière française qui reste à construire et des coûts de production qui assurent des prix compétitifs.

L'essor des énergies renouvelables aléatoires suppose plusieurs conditions : un investissement massif dans les infrastructures de réseaux pour relier les zones de production et de consommation ; la possibilité de stockage de grosse puissance ; le déploiement des *smart grids* pour un pilotage optimal des réseaux électriques et de compteurs intelligents pour une meilleure gestion des consommations²⁴ ; et enfin, le recours à des moyens de production complémentaires pour pallier la variabilité de ces énergies. La France dispose de savoir-faire dans ces domaines, qui représentent un potentiel d'activité et d'emplois.

• L'hydrogène

Les technologies de l'hydrogène constituent une solution de stockage et de conversion d'énergie dans lesquelles il est important d'investir pour répondre à la nécessité de « décarboner » notre société, de réduire notre dépendance énergétique, et de développer la compétitivité et l'innovation. Dans ce domaine,

24. Du côté activités de services, le développement des offres de fourniture constitue une opportunité à saisir pour affiner l'expertise française dans ce domaine.

Politique énergétique :
des choix décisifs pour la compétitivité, la croissance et l'emploi...

la France, qui dispose d'un groupe mondial et de champions nationaux dans la production de gaz, a des atouts.

L'effort de réduction des gaz à effet de serre (GES) en Europe impose d'agir progressivement sur les systèmes de production d'énergie et de transport. A très long terme, en 2050, l'ambition européenne de réduction globale des gaz à effet de serre de 80 % nécessitera une diminution presque totale des émissions issues des secteurs du transport et de l'énergie. Dans ces deux secteurs, les technologies de l'hydrogène et de la pile à combustible comme moyen de stockage et de conversion d'énergie sont critiques.

L'enjeu demain sera notamment la capacité à équilibrer le réseau électrique pour y intégrer des sources d'énergie renouvelables intermittentes et non contrôlées : l'équilibre du réseau ne sera plus piloté seulement par la demande, mais aussi par la capacité à produire de l'électricité et à développer des offres adaptées pour lisser les pics de consommation.

Dans le secteur automobile, des efforts de recherche et des avancées technologiques s'imposent pour conforter la position des acteurs français dans un contexte de coopération mondiale. Depuis quelques années, les constructeurs allemands travaillent par exemple avec des partenaires japonais et coréens, notamment sur l'hydrogène « embarqué » (piles à combustible et moteurs à hydrogène).

L'enjeu pour la France est de pouvoir produire des véhicules à forte valeur ajoutée, qui offrent des solutions alternatives ou complémentaires crédibles aux voitures hybrides, voire aux voitures tout électrique en cours de développement.

• Gaz de schiste

Le rapport Gallois rappelle que « *dans la plupart des scénarii de transition énergétique, la part du gaz [dans la consommation d'énergie] augmente ou ne se réduit pas à moyen terme* »²⁵. Dès lors, pour les organisations signataires, les réflexions en cours sur la politique énergétique ne sauraient exclure les gaz de schiste.

L'enjeu est à la fois économique et social, en termes de compétitivité industrielle, d'emploi et de solde commercial. Exploiter les ressources domestiques de gaz de schiste en France aurait en effet deux types d'impacts :

- en amont, un effet de substitution du gaz de schiste au pétrole ou à d'autres gaz importés. Cela réduirait considérablement la dépendance de la France vis-à-vis des aléas géopolitiques et géoéconomiques qui perturbent les marchés mondiaux. Cela serait aussi un facteur gigantesque de compétitivité pour les entreprises françaises, (le gaz est désormais 2,5 fois moins cher aux États-Unis qu'en Europe), et d'amélioration de la balance commerciale pour la France (moins d'importation et plus d'exportation d'énergie) ;

25. Pacte pour la compétitivité de l'industrie française (Rapport au Premier Ministre, 5 novembre 2012, p. 25)

Politique énergétique :
des choix décisifs pour la compétitivité, la croissance et l'emploi...

- en aval, un effet de stimulation et de regain d'activité de branches industrielles comme celles de produits dérivés du pétrole dans la chimie (éthylène, plastiques), à l'instar de la chimie américaine en cours de relocalisation et de développement.

Le débat doit reposer sur une démarche scientifique, avec des arguments étayés. Il suppose :

- avant toute décision, une évaluation des ressources potentielles de gaz de schiste en France ;
- une évaluation scientifique de l'impact environnemental des techniques d'exploitation par fracturation hydraulique, à partir de l'expérience des États-Unis, mais aussi de l'impact des techniques alternatives les plus récemment mises en œuvre dans le monde (mission confiée à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques) ;
- la poursuite en France de la recherche sur la sécurisation des techniques actuelles d'exploitation et sur de nouvelles techniques d'exploitation respectueuses de l'environnement. La France pourrait prendre l'initiative d'un programme européen associant d'autres pays partenaires de l'Union, notamment l'Allemagne.

III. Quatre principes d'action

1. S'appuyer sur une pédagogie du réel

Le succès de la transition énergétique repose à la fois sur une acceptabilité sociale et environnementale et sur un réalisme économique. Souvent objet d'idées reçues et de débats trop passionnés, la question énergétique reste dans bien des cas mal posée.

Il faut rappeler que l'énergie est d'abord un marché mondialisé, avec une offre, une demande, des technologies en évolution continue. Les capacités d'innovation rendent impossibles des positions définitives. La fin du pétrole, annoncée depuis 40 ans, est toujours repoussée, les centrales nucléaires sans déchet ne relèvent plus du mythe, ni les énergies marines du rêve...

Par ailleurs, la rapidité des avancées technologiques et leur maturation imposent des scénarii qui restent ouverts, compte tenu des bouleversements de prix relatifs qu'elles peuvent induire.

Certains pays (Chine, Allemagne) ont engagé des recherches très importantes sur le charbon « propre » faiblement émetteur de CO₂. Si ces recherches aboutissent, elles remettront totalement en cause les hypothèses actuelles sur les ressources énergétiques disponibles à terme et sur leurs prix relatifs.

2. Inscrire la stratégie énergétique dans la durée

Compte tenu de l'importance des capitaux à engager sur une longue période, la transition énergétique nécessite une politique cohérente d'investissements et de leur financement.

C'est vrai de la production et de la distribution d'énergie, comme des secteurs consommateurs, qu'il s'agisse de l'adaptation des énergies existantes comme du développement des énergies nouvelles. Sont en cause en effet les processus de production, les modes de transport, la rénovation énergétique des bâtiments.

Il importe donc :

- d'élaborer des scénarii réalistes à un horizon qui permette à la fois d'orienter les choix technologiques et d'identifier les étapes techniques ;
- de fixer des règles du jeu claires et stables pour donner de la visibilité à l'ensemble des acteurs ;
- de se donner les moyens de construire de nouvelles filières compétitives, et notamment d'assurer un développement soutenable et socialement acceptable des énergies renouvelables.

3. Se doter d'une politique concrète de l'emploi en réponse aux mutations énergétiques

La nouvelle donne énergétique aura des répercussions fortes sur l'emploi en France et sur le développement des filières.

D'une part, le développement de nouvelles filières énergétiques appelle des compétences nouvelles et des métiers nouveaux, directs et indirects (production et distribution d'énergie, maintenance, services associés).

D'autre part, la transition énergétique va entraîner l'évolution, voire la transformation complète de certains métiers. Il est donc impératif d'anticiper ces changements le plus rapidement et le plus rigoureusement possible, afin de mettre en place une politique de formation adaptée et efficace : formation initiale et continue, alternance et apprentissage, dispositifs spécifiques de reconversion intersectorielle.

Outre la diminution des émissions de CO₂, ce volet de l'emploi doit être, avec celui de la compétitivité, une des toutes premières priorités du Débat national sur la transition énergétique.

4. Améliorer la gouvernance européenne des choix énergétiques

Les interconnexions de plus en plus développées des réseaux énergétiques en Europe et la création des marchés unifiés de l'énergie à l'échelle européenne posent la question de la coordination entre les politiques énergétiques des 27 États membres.

Les organisations signataires plaident pour que l'Union européenne :

- préserve les particularités du mix énergétique de chaque État membre, mais assure une convergence en matière de réglementation, de fiscalité, de normes de sûreté ou d'interconnexions. Cette coopération doit également être promue au niveau international ;

Politique énergétique :
des choix décisifs pour la compétitivité, la croissance et l'emploi...

- favorise le développement et l'amélioration des infrastructures et des interconnexions énergétiques ;
- contribue à développer une industrie européenne compétitive (notamment via des consortiums européens) dans les énergies renouvelables, les technologies, les solutions bas carbone et toutes celles permettant de stocker l'énergie ou de maîtriser la consommation d'énergie.

Principales recommandations pour des choix énergétiques combinant réalisme économique, acceptabilité sociale et protection de l'environnement

- Définir une politique de l'énergie **dans la durée**, reposant de façon équilibrée sur 3 piliers : développement durable, compétitivité, emploi.
- Appuyer chaque décision sur une **démarche scientifique**, avec des arguments écologiques, économiques et technologiques étayés.
- Préserver les **atouts du système énergétique français** en termes de prix de l'énergie et de bilan carbone.
- Se donner les moyens de bâtir de **nouvelles filières compétitives**, et notamment d'assurer un développement financièrement soutenable et socialement acceptable des énergies renouvelables.
- Se doter d'une **politique efficace de l'emploi** en réponse aux mutations énergétiques en anticipant l'évolution des emplois et des métiers et en mettant en œuvre des dispositifs de formation adaptés et performants.



Développer l'économie de la mobilité : logistique, infrastructures et transports

La mobilité est une source négligée de croissance et d'emplois en France

Du fait de la mondialisation des échanges, la mobilité des biens et des personnes est aujourd'hui une source durable de croissance, d'emploi et de cohésion sociale :

- la mobilité nécessite beaucoup d'investissements de long terme et représente donc un gisement considérable d'activité et d'emplois de tout niveau, tant dans la construction des réseaux que dans l'industrie et les services ;
- le transport, mais aussi la logistique, sont des secteurs porteurs d'innovations technologiques : guidage par satellite, traçabilité des marchandises, nouveaux carburants, nouvelles motorisations, automatisation des chaînes logistiques...
- la mobilité se situe au cœur des attentes nouvelles de la société dans de nombreux domaines : mobilité urbaine, mobilité durable.

Dans ce vaste champ d'activités à fort potentiel, la France dispose d'atouts indiscutables :

- sa situation centrale en Europe et sa grande façade maritime, qui lui permettent à fois de jouer un rôle de carrefour européen et de porte ouverte sur le monde ;
- des acteurs de poids et des savoir-faire remarquables : la France possède une industrie et des opérateurs de premier plan dans les différents domaines du transport : véhicules terrestres ou aériens, navires, logistiques. Pour les acteurs de service également, la France dispose de leaders mondiaux dans le transport de passagers comme du fret. Certaines des infrastructures de transports les plus importantes en Europe sont françaises : la gare du Nord à Paris pour le transport ferré de voyageurs, le port du Havre, l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.

Pourtant, la France n'a pas su capter suffisamment les flux d'échanges croissants générés par la mondialisation : une trop grande partie de ces flux transite par les pays voisins (Allemagne, Benelux, Italie, Espagne), ce qui pénalise notre commerce extérieur.

Le secteur des transports et de la logistique représentent environ 1,4 million d'emplois salariés. Toutefois, le pavillon français est fragilisé : qu'il s'agisse de transport routier, ferroviaire, aérien, maritime, les entreprises françaises de transport, à de trop rares exceptions près, sont globalement mal placées par rapport à leurs concurrentes. En particulier, le déclin des ports français est patent : Anvers est devenu le premier port importateur

français et le principal point d'entrée des marchandises à destination de l'Ile-de-France, l'Espagne est passée devant la France en nombre de tonnes traitées...

Cette situation est d'autant plus dommageable que les activités de transport entraînent une très forte dynamique dans les territoires, avec, au-delà des emplois créés directement, un grand nombre d'emplois induits localement autour des plateformes logistiques et en particulier dans l'économie de proximité. Une intense activité s'est ainsi développée autour des grandes zones logistiques maritimes, terrestres ou aériennes à Rotterdam, Hambourg ou Barcelone. On estime que si les ports français traitaient deux fois plus de conteneurs qu'aujourd'hui, trente mille emplois seraient créés²⁶.

Pourtant, le potentiel économique que représentent les marchés de la mobilité en France est largement ignoré des pouvoirs publics et de l'opinion publique, surtout en ce qui concerne le fret. Ce manque d'intérêt s'explique largement par la mauvaise image du secteur, vu comme vecteur de nuisances et de conflits : pollution, accidents, tensions sociales, sûreté...

Développer une offre ambitieuse de mobilité suppose de construire un nouveau modèle de croissance qui permette de surmonter, ou de transformer en opportunités, les obstacles qui portent actuellement préjudice au plein développement d'un secteur de la mobilité fort et innovant.

26. Source : *Les ports français : de la réforme à la relance* - Rapport du Sénat - février 2011

I. Faire face à la contrainte financière : définir clairement les priorités

Entretien et moderniser les infrastructures

Dans un contexte de contraintes budgétaires, il convient de redonner priorité à l'entretien et à la modernisation, souvent négligés au profit de créations nouvelles. La construction d'un kilomètre de ligne ferroviaire à grande vitesse coûte 15 à 20 fois plus cher que la modernisation ou l'électrification d'une ligne classique.

En matière routière, une enquête de 2008 faisait apparaître que 16 % des chaussées et 12 % des ouvrages d'art du réseau non concédé présentaient un niveau de qualité insuffisant.²⁷

Sélectionner avec rigueur les investissements

La situation des finances publiques, tant nationales que locales, impose de ne pas céder à la tentation des « Grands Projets », dont la rentabilité est douteuse, alors que des investissements plus discrets mais tout à fait nécessaires sont mis de côté.

A cet égard, la mise en place d'une expertise indépendante pour l'évaluation des projets permettrait de hiérarchiser les priorités, de prendre en compte la rentabilité prévue et d'échapper à la pression des lobbies locaux ou autres.

27. Source : *Infrastructures de transport : remettre la France sur la bonne voie* - Rapport du Sénat - février 2008

Pour les organisations signataires, en sus de l'entretien et de la modernisation de l'existant, les projets nouveaux doivent :

- privilégier les notions de « nodal », d'interconnexion et de gestion des flux ;
- donner la priorité au développement durable, en favorisant par exemple la desserte fluviale et ferroviaire de nos plus grands ports que sont Marseille et Le Havre ;
- relier les ports à leur bassin économique par des voies terrestres adaptées (cas de Fos), leur conserver des réserves foncières permettant le développement d'activités ;
- favoriser l'interconnexion aux trois niveaux Europe / France / Région ;
- développer des plateformes « multimodales » ;
- régler le problème des goulots d'étranglement, assurer le contournement des grandes villes (tout particulièrement Lyon).

Compte tenu des difficultés actuelles des finances publiques et des investissements considérables que nécessitent ces projets nouveaux d'infrastructure, le recours aux concessions ou partenariats publics-privés doit être privilégié chaque fois que possible, à condition que l'équité et l'efficacité économiques du dispositif puissent être solidement garanties.

II. Réussir la transition écologique : investir le champ de la mobilité « propre »

L'objectif de mobilité durable consiste à faire cohabiter de manière optimale les différents usages et les différents modes de transport pour parvenir à une meilleure sécurité des biens et des personnes, une maîtrise des externalités, en particuliers environnementales, mais aussi une meilleure fluidité des échanges. Le développement de la mobilité propre représente un défi mondial et un marché porteur à long terme.

En France, le secteur des transports se préoccupe beaucoup de la préservation de l'environnement : baisse des émissions de CO₂ des véhicules neufs de 25 % en 10 ans, de 15 % pour le transport de marchandises. Il reste toutefois la première source d'émission de gaz à effet de serre (27 % du total).

Réduire dans notre pays la croissance des émissions de gaz à effet de serre de 20 % entre 1990 et 2020 nécessiterait par exemple que le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables atteigne 1 million d'unités, que la part de marché du transport routier de marchandise diminue de 85 % à 70 % au profit d'autres modes de transports de marchandise.

A l'horizon 2050, la réduction des 2/3 des émissions de gaz à effet de serre suppose une profonde modification des technologies utilisées : plus de 50 % de véhicules fonctionnant à l'électricité, véhicules plus légers, 40 % du carburant issu de la biomasse...²⁸

28. Source : Rapport du Centre d'analyse stratégique, *Trajectoires 2020 – 2050 vers une économie sobre en carbone* - novembre 2011

Ces trajectoires supposent des efforts importants des chercheurs et des industriels pour apporter des solutions : allègement des véhicules, amélioration des moteurs thermiques, électrification des véhicules, nouveaux carburants, services de proximité...

S'agissant du transport des marchandises, il importe de développer des chaînes logistiques efficaces, ancrées dans les territoires, rapprochant production et consommation à un moindre coût, à l'instar de ce que commence à faire la grande distribution à Paris. Il conviendrait de faire mieux connaître et d'encourager les expériences en cours dans d'autres villes.

III. Surmonter les contraintes économiques : créer un environnement plus stimulant

Construire un cadre réglementaire et social adapté

La mobilité est une activité mondiale exposée à la concurrence internationale. Pour préserver et développer l'activité des acteurs du secteur en France, retrouver une compétitivité suffisante et lutter contre les distorsions de concurrence sont aujourd'hui deux impératifs. La marginalisation du pavillon français au profit d'entreprises étrangères opérant majoritairement sur le territoire français est aujourd'hui un risque, voire une réalité en particulier au sein même de l'Union européenne.

C'est le cas dans le transport aérien avec l'arrivée des compagnies « low-cost » ou dans le transport routier avec des écarts de coût importants entre les entreprises françaises et celles des nouveaux entrants (Bulgarie, Roumanie).

Le développement en France du secteur de la mobilité nécessite un nouveau modèle social et réglementaire défini à l'échelle pertinente, nationale, européenne ou mondiale, qui permette de réguler les activités de transports.

Il s'agit notamment de parvenir à une compétitivité équitable par une convergence ou une harmonisation des règles sociales (droit du travail), fiscales et réglementaires en Europe, assorties d'un renforcement significatif de suivi et de contrôle.

Améliorer la qualité des services de transports

L'existence et la qualité des infrastructures comptent beaucoup, mais l'efficacité des opérateurs, et donc la qualité du service rendu aux utilisateurs, restent décisives.

Si la compétitivité-prix intervient dans le choix par un utilisateur de tel mode de transport ou de tel itinéraire, la fiabilité, et en particulier le respect et la prévisibilité des délais d'acheminement, constitue également un critère décisif. Les conflits sociaux et le blocage de navires dans les ports pour une durée indéterminée, les cadences irrégulières du fret ferroviaire sont des obstacles majeurs. La réforme portuaire de 2008 a considérablement augmenté la fiabilité et la productivité des ports français, ce qui

est de nature à ce qui contribue à accroître les trafics et donc le nombre d'emplois. La future réforme du système ferroviaire doit en priorité assurer le retour à la fiabilité du transport ferroviaire de marchandises pour enrayer son déclin.

Rendre plus efficace la gouvernance du système

La question de la bonne gouvernance des infrastructures est primordiale, tant en ce qui concerne la décision d'investissement que la gestion. L'État, qui assure et assurera plus de la moitié du financement des infrastructures, doit conserver son rôle de stratège et de coordinateur. Mais la détermination du bon niveau de décision, qu'il se situe à l'échelon régional ou local, privé ou public, doit s'accompagner du choix d'un décideur final fortement impliqué dans la réussite du projet.

La récente réforme portuaire centre ainsi l'action de l'État sur ses prérogatives régaliennes, en transférant les activités commerciales au privé. Le transport ferroviaire fournit un autre bon exemple de cette nécessité : l'opérateur historique du ferroviaire avait comme première priorité les grandes lignes voyageurs ; le transfert des décisions relatives aux TER aux régions, premières intéressées en ce domaine, a produit des effets positifs. Les difficultés rencontrées dans le développement du ferroutage, qui n'a jamais été une priorité de cet opérateur, militent en faveur d'une structure dédiée. Le réseau ferré doit donner une place nettement plus importante au transport des marchandises. Les opérateurs ferroviaires de proximité doivent être encouragés.

Enfin, il serait utile de rénover la gouvernance des politiques territoriales des collectivités locales en matière de transport, notamment en ce qui concerne la répartition des compétences entre les niveaux de collectivités, la gestion et le financement des infrastructures terrestres, les autorités organisatrices des transports collectifs...

Renforcer les filières de la mobilité

La création ou le renforcement de grandes filières d'excellence ou de clusters à vocation mondiale incluant tous les acteurs industrie/services doivent être poursuivis, notamment pour vendre le savoir-faire français à l'international. Se basant sur les filières industrielles créées au sein de la Conférence nationale de l'industrie (CNI) elles devraient pouvoir associer les services à l'industrie (ingénierie) et les services de transport.

L'exemple de la filière ferroviaire « Fer de France » est significatif à cet égard. Composée de 4 grands segments (infrastructures, matériel roulant ; signalisation contrôle et communication ; opérateurs et exploitants ;) elle comprend donc une part de services essentiels. L'industrie ferroviaire emploie directement 21 000 personnes et près de 85 000 emplois au total. Ses compétences technologiques (grande vitesse, métros automatiques, appareils de voie) et son chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros la placent parmi les trois leaders mondiaux, avec la Chine et l'Allemagne. Elle a exporté 34 % du CA, grâce à sa capacité à proposer une offre complète (construction et gestion)²⁹.

29. Source : *Ensemble, réindustrialiser la France pour la croissance et l'emploi* - Conférence nationale de l'industrie - Rapport annuel 2011 (chiffres 2010)

Principales recommandations pour valoriser la mobilité comme gisement de croissance et d'emplois en France

- Rationaliser les **décisions d'investissement** et les modes de gestion.
- Investir dans le champ de la **mobilité « propre »**, une des conditions du succès de la transition écologique.
- Améliorer la qualité et l'efficacité de la **gouvernance économique et sociale de notre système de transport** – infrastructures, services de transport –, avec un cadre réglementaire et social adapté à des activités qui se mondialisent et sont de plus en plus exposées à la concurrence internationale, européenne et extra-européenne.
- Etoffer l'offre française de mobilité pour **mieux exporter le savoir-faire français** en renforçant les grandes filières d'excellence et les clusters à vocation mondiale.



Miser sur les activités liées au patrimoine et aux savoir-faire français

Le retour durable à la croissance ne reposera pas seulement sur les activités nouvelles. Elle impliquera aussi que la France sache tirer le meilleur parti de son patrimoine et de ses savoir-faire traditionnels ou reconnus, qui vont demeurer fortement porteurs d'activités et d'emplois sur le territoire français.

« L'art de vivre à la française » offre des possibilités importantes de développement, qu'il s'agisse de la demande en France ou de la demande à l'exportation. Les États-Unis ont réussi à faire de l'« American Way of Life » une référence culturelle mondiale sur laquelle s'appuient de larges pans de l'économie. Dans le même esprit, les organisations signataires estiment que le « French Way of Life » devrait être, plus qu'aujourd'hui, un moteur de la croissance en France.

I. Les atouts et les potentiels de la France

Le marché de l'art de vivre est appelé à se développer rapidement en raison d'une demande croissante des consommateurs, liée à l'évolution des modes de vie en France, en Europe et dans le

monde. De plus en plus internationalisé, ce marché devient en même temps de plus en plus concurrentiel.

Dès lors, l'enjeu, pour la France, est de mieux valoriser ses avantages comparatifs : situation géographique, culture, créativité, patrimoine, gastronomie... Dans tous les domaines évoqués, la France dispose de savoir-faire reconnus et de marques puissantes qui doivent être davantage valorisés économiquement.

Une image forte

La France bénéficie d'une image exceptionnelle fondée sur son histoire, sa culture, mais aussi sur l'excellence de ses productions actuelles (cinéma, littérature, luxe, gastronomie).

Cette image positive peut servir demain à la promotion et à la diffusion de produits et de services nouveaux. Par exemple, dans le domaine de la gastronomie, le nom des grands chefs étoilés est connu du monde entier, mais ne reflète pas la totalité de l'offre gastronomique du territoire.

Une stratégie de marque cohérente, structurée devrait être mise en œuvre pour promouvoir l'offre française : renforcer l'image des produits français, valoriser leur tradition et leur qualité, mettre en avant le savoir-faire de nos entreprises, comme les Allemands ont réussi à associer leurs produits à la « qualité allemande ». Des labels variés existent déjà, des initiatives locales ont déjà été prises³⁰. A l'image de ce que certains pays

30. Source : le circuit « Plaisirs et saveurs de l'artisanat » créé en 1996 dans le Gers

ont fait en mettant en place un « Conseil pour la promotion de la Suède » ou un programme de « nation branding » piloté par un « conseil de la marque pays » dans le cas de la Corée du sud, il s'agit d'aller bien au-delà et de conduire une réflexion globale sur la « Marque France », qui puisse accompagner la nécessaire montée en gamme de l'offre française.

Un tissu d'entreprises variées et de toute taille

Les activités du secteur alimentaire (industrie, artisanat, commerce, restauration) et une gastronomie de qualité, le secteur du luxe, la valorisation des patrimoines (gastronomique, architectural, naturel, artisanal, industriel...), la création artistique, le déploiement des activités culturelles et les festivals sont autant de sources de croissance qui créent l'activité, et le plus souvent des emplois nouveaux non délocalisables, sur de nombreux territoires.

Des entreprises de toutes les tailles sont impliquées dans ces domaines, et les entreprises artisanales qui y ont une place particulière. L'économie de proximité qu'elles représentent renvoie en effet à une tradition et à une réputation bien établies de métiers et de savoir-faire. Leur ancrage territorial et leur savoir-faire sont parfois historiquement liés à la valorisation de produits locaux.

L'artisanat et le commerce de proximité représentent ainsi pour nos territoires à la fois un maillage économique, un canal de transmission des savoir-faire, un vivier d'emplois qualifiés, un vecteur de créativité et d'innovation (technologique et non

technologique). Ces entreprises sont capables de produire en petites séries ou sur mesure pour répondre aux demandes particulières des clients : consommateurs finaux, mais aussi entreprises, même les plus grandes, au succès desquelles elles peuvent contribuer largement.

II. Les marchés porteurs

Il importe de savoir capitaliser sur ces atouts et de les renforcer par des politiques globales pour développer les offres de produits et de services dans ce vaste ensemble de secteurs concernés. Pour illustrer ce propos, les organisations signataires ont choisi d'analyser le cas de trois filières très différentes : le tourisme, les industries créatives et l'agroalimentaire.

Tourisme : rendre plus attractive la destination France

- **L'enjeu : remettre à niveau l'offre française**

Le poids du secteur du tourisme est important dans l'économie et l'emploi en France, mais son potentiel est insuffisamment valorisé.

La France conserve sans doute la première place du classement des destinations mondiales par le nombre de visiteurs étrangers : 81,4 millions en 2011, soit 8,2 % des touristes internationaux. Mais elle figure au 3^{ème} rang pour les recettes touristiques (42,8 milliards d'euros, soit 5,1 % des recettes mondiales) et n'est qu'au 14^{ème} rang pour la dépense moyenne par touriste étranger,

derrière les grands pays voisins européens notamment Espagne, Italie, Portugal, mais aussi Allemagne, Autriche, Royaume-Uni. L'écart entre la part de la France dans le total des recettes touristiques mondiales et celle dans le nombre total des touristes internationaux représente un manque à gagner de quelque 23 milliards d'euros (1,2 point de PIB)³¹.

Enfin, les classements qualitatifs sont parfois négatifs pour la France en ce qui concerne la qualité de service.

Ces quelques chiffres sur nos performances soulignent la perte de compétitivité de l'offre touristique de la France, malgré les efforts engagés ces dernières années. Alors que ses atouts se sont banalisés, ses handicaps demeurent. Les indicateurs suggèrent que la France est devenue un pays de transit plus qu'un pays de destination.

Pour que le tourisme demeure un gisement important de croissance et d'emplois, plusieurs objectifs parallèles doivent être poursuivis :

- la montée en puissance de chaque type de tourisme (tourisme de loisir, tourisme d'affaires, tourisme événementiel) ;
- la capacité de répondre aux nouvelles exigences des consommateurs (transports écologiques, tourisme culturel, nouvelles formes de socialité) ;
- la nécessité de fidéliser les clients par une politique d'accueil et de marque « France » plus développée ;

31. Source : Organisation mondiale du tourisme

- le relèvement du niveau de formation et l'amélioration de la qualité de l'accueil.

• **Les actions à mener**

La remise à niveau de l'offre touristique suppose une conception renouvelée de l'aménagement touristique et la coopération des acteurs impliqués : entreprises du tourisme, collectivités territoriales, services publics, organisations professionnelles.

Un effort sérieux s'impose pour intensifier la promotion de « l'offre France » et améliorer le rapport qualité-prix et les prestations de service tout au long de la chaîne d'accueil. Cette remise à niveau nécessite une véritable ingénierie (aménagement, équipement, hébergements) pour chaque type de tourisme. Le développement de partenariats publics-privés facilitera la réalisation de tous les investissements nécessaires.

Elle s'inscrira dans la durée et générera pour de nombreuses années des centaines de milliers d'emplois non délocalisables, au-delà du gisement que recèle l'activité touristique elle-même (aménagements de nouveaux espaces tenant compte des contraintes environnementales, réalisation de nouveaux projets, réhabilitation de sites).

Lieux de rencontres entre professionnels ou entre spécialistes, entre entrepreneurs et investisseurs, entre clients et fournisseurs, les centres d'exposition et de congrès participent à la dynamique territoriale des régions, et contribuent à leur rayonnement

international ainsi qu'à leur attractivité. Ce qui est vrai de Paris et de la Région Île-de-France, l'est tout autant des autres grandes « capitales » économiques comme Lille, Lyon ou Marseille. La clientèle internationale se concentre principalement sur les salons professionnels de secteurs d'activité où le savoir-faire français est reconnu : mode-design-luxe, alimentation, santé et beauté, défense, bateaux de plaisance...

Au-delà, l'exportation des salons français à l'étranger est un levier pour la croissance de demain : plus un salon phare français est dupliqué à l'étranger, plus les entreprises françaises pourront y proposer leur savoir-faire. La France a dans ce domaine un retard à rattraper par rapport à l'Allemagne : près d'un salon allemand international sur trois est reproduit à l'étranger, mais seulement un sur dix des salons de l'Île-de-France par exemple³².

Plus généralement, une politique ambitieuse d'accueil des grands événements (congrès scientifiques ou professionnels, mais aussi manifestations sportives ou culturelles) suppose une approche globale, pour améliorer à la fois les conditions de mobilité, les capacités hôtelières, les équipements structurants, la fiscalité, les services annexes. Les enjeux sont de taille pour l'économie française.

Ainsi, les Jeux olympiques d'hiver de 1968 ont permis à Grenoble de rattraper son retard en termes d'infrastructures : nouveaux accès routiers, nouvelle gare, Grande Poste, Palais de la foire,

32. Source : Analyse historique et économique des salons franciliens 1990-2010 (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris)

nouveau quartier Malherbe, Palais des Glaces devenu palais des sports, Maison de la Culture, aéroport de Grenoble-Saint-Geoire... Ces nouveaux équipements ont conduit par exemple Hewlett-Packard à choisir cette ville en 1970 pour installer sa future usine européenne. Sans le désenclavement qu'ils ont permis, le pôle de compétitivité mondial MINALOGIC n'aurait peut-être pas vu le jour à Grenoble en 2005.

Avec leurs retombées directes et indirectes, des événements culturels comme le Festival d'Avignon ou le Festival international de la Bande dessinée d'Angoulême sont des facteurs de dynamisme économique territorial.

Indispensable au rayonnement international de la France, autant qu'à une bonne insertion professionnelle et au développement de notre économie, la maîtrise des langues étrangères, et en premier lieu de l'anglais, est essentielle à la mise à niveau de notre offre touristique. En ce domaine, les performances des élèves français ne correspondent pas, loin s'en faut, aux standards européens.

Activités de la création : en faire un vecteur de croissance à part entière

- **L'enjeu : positionner la France sur un marché mondial en expansion**

Le dynamisme des industries culturelles – longtemps ignorées par l'économie – s'impose aujourd'hui comme une réalité indiscutable (cinéma, musique, édition, jeux vidéo, mais aussi design et publicité), avec des impacts en termes de création d'activités,

d'emplois et de recettes fiscales. Elles ont des interdépendances très fortes avec d'autres secteurs comme le tourisme, dont elles sont une force motrice, ou les technologies de l'information et de la communication.

Le développement des supports technologiques est l'un des vecteurs principaux de la croissance des activités de contenu des industries des médias et de l'internet. Inversement, le développement de ces vecteurs technologiques dépend en grande partie de l'existence de contenus créatifs à forte valeur ajoutée (jeux, images, musique). Le secteur culturel et créatif contribue fortement à la cohésion territoriale, et à la structuration de projets de construction ou d'aménagement urbain (friches industrielles par exemple).

Les industries de la création (cinéma, télévision, musique, jeux vidéo...) sont le premier solde bénéficiaire de la balance commerciale des États-Unis. Dans ce pays, les emplois dans l'industrie du cinéma sont plus nombreux que dans la construction automobile, le chiffre d'affaires des jeux vidéo est supérieur à celui des films.

Si la protection de la propriété intellectuelle, par les dépôts de brevets et de marques, a fait l'objet d'une large appropriation en France par les milieux économiques et financiers, il n'en est pas de même d'un autre volet du capital immatériel que représentent les « copyrights ». Aujourd'hui, les industries de la création restent organisées par filière métier-média (édition, audiovisuel, jeux...) alors que la notion d'industrie du « copyright » suppose une

approche horizontale, ce qui impose un nouveau paradigme.

Dans la plupart des pays européens, la production d'œuvres intellectuelles artistiques est encore trop souvent perçue comme une activité aux effets économiques mineurs – à l'exception semble-t-il de la Grande-Bretagne, qui vient d'annoncer un plan visant à faire de ce pays un « hub » des industries de la création, comme il l'a fait de la finance avec la City –.

• Les actions à mener

En mettant l'accent sur le développement, la collecte et la valorisation de ses atouts immatériels, la France peut retrouver « *le point de croissance supplémentaire qui lui manque* »³³. La valorisation de la marque « Louvre » et de ses collections, avec l'ouverture d'annexes à l'étranger, est une bonne illustration des potentialités de croissance évoquées par ce rapport.

De même, la France est certainement l'un des rares pays dans le monde à pouvoir concurrencer les États-Unis dans l'industrie des médias, avec une image internationale plutôt favorable, et pas seulement du fait de sa culture.

A travers des acteurs importants et des filières « métiers » reconnues (animation, effets spéciaux) notre pays dispose d'une base industrielle qui ne demande qu'à se renforcer et s'étoffer. La création de *La cité du cinéma* sur le territoire de la Plaine Saint-Denis, pôle de compétitivité dans le domaine de l'image

33. *La France face au défi de l'immatériel*, Rapport Levy-Jouyet - septembre 2006

et du son, doit permettre à la France de rivaliser avec les plus grands studios (du Royaume-Uni notamment), pour attirer les grosses productions et développer nombre d'activités connexes (bureaux, hôtellerie-restauration...).

Alors que des pays comme le Brésil, l'Inde ou la Corée sont en train de se positionner sur ce marché, la construction d'une première place européenne et mondiale de la France dans les secteurs de la création suppose, comme pour toute industrie, des politiques publiques cohérentes et incitatives en matière de législation (gestion des droits d'auteur qui doit être modernisée face aux nouvelles technologies et au piratage), de financement et de formation. Ainsi, la FEMIS (Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son) forme à peine 50 élèves par an, quand l'Université de Californie - Los Angeles en forme plus de 2000.

Secteurs agricoles et alimentaires : développer des filières complètes et performantes

- **L'enjeu : plus et mieux valoriser nos ressources agricoles et alimentaires**

La filière agricole et alimentaire est un atout économique majeur pour la France, avec non seulement des productions et des entreprises phares, mais aussi des filières fortement exportatrices comme dans le secteur viticole.

Elle dégage le premier excédent commercial (+11,6 milliards d'euros en 2012). Elle représentait 13,4 % des exportations françaises en 2012 (dont 10 % pour les seules industries agroalimentaires), contre quelque 12 % au début des années 2000. Depuis 2010, le repas gastronomique à la française a été inscrit au Patrimoine mondial immatériel de l'humanité par l'Unesco. La filière agricole et agroalimentaire joue également un rôle structurant pour le territoire en contribuant à son attractivité (tourisme...), bien au-delà de son seul poids économique.

Les industries agroalimentaires constituent un amortisseur de crise : entre début 2008 et fin 2012, leur production a augmenté de 1 %, alors que celle du secteur manufacturier a baissé de 18 %. Reste qu'elles ont perdu de la compétitivité : leur part dans les exportations de la zone euro baisse de façon continue depuis 2000. La concurrence des produits alimentaires allemands s'accroît sur les marchés extérieurs comme en France, ce qui aurait été inimaginable il y a dix ans.

Sans doute, la filière agroalimentaire française est la première européenne : elle représente 20,1 % de celle de la zone euro en termes de valeur ajoutée en 2011, contre 18,8 % pour l'Allemagne, 16,5 % pour l'Italie et 16,1 %³⁴ pour l'Espagne, nos principaux concurrents. Toutefois, cette avance est principalement due à notre agriculture, qui représente 180 % de l'agriculture allemande en termes de valeur ajoutée. En revanche, notre industrie agroalimentaire allemande, deuxième européenne, ne représente

34. Source : Eurostat

que 80 % de l'industrie agroalimentaire. L'écart équivaut à 8 milliards d'euros soit 0,4 point de PIB.

Mieux tirer parti de nos ressources agricoles et alimentaires passe donc par le développement en France des activités de transformation des produits, en renforçant le tissu d'entreprises existantes et en investissant également dans la production agricole de base qui fournit des activités de transformation.

Les entreprises de la filière sont confrontées à de multiples enjeux : exigences croissantes de sécurité et de qualité des produits, des modes de production et de distribution, liées aux questions de protection de l'environnement et de santé ; pression concurrentielle accrue ; nécessité de prendre davantage en compte l'acceptation des innovations par les consommateurs (nouveaux ingrédients, nouveaux procédés de production, biotechnologies).

Les implications du développement des industries agroalimentaires sont à la fois économiques (croissance, emploi, échanges extérieurs), territoriales (préservation et valorisation des terroirs) et sociétales (exigences plus grandes des consommateurs en termes de qualité, de santé et de sécurité).

- **Les actions à mener**

L'industrie agroalimentaire est une industrie récente, née dans les années 1950. C'est un tissu atomisé, composé de quelques grands groupes mondialisés, de belles ETI familiales mais trop peu nombreuses et souvent insuffisamment ouvertes aux

technologies nouvelles (numérique, robotisation), de coopératives, et surtout de 97 % de PME et TPE.

Certaines difficultés rencontrées par ces industries sont communes aux autres industries, et appellent des réponses transversales : déficit de compétitivité et d'image, insuffisance de financement, besoin de formation et d'innovation.

D'autres, propres au secteur, imposent trois types d'actions :

1. **Corriger les distorsions de concurrence** réglementaires et institutionnelles, qui pénalisent les productions françaises, de l'agriculture à la transformation finale :
 - obtenir au niveau européen, notamment de la part de l'Allemagne, les mêmes conditions de coût de production ;
 - être aussi exigeant, au niveau européen comme au niveau français, sur la sécurité des produits importés de pays non européens qui menacent la santé (lait en poudre venant de Chine, arachides venant de Turquie) ;
 - agir pour faire adopter au niveau communautaire les meilleures normes et les règlements de qualité des produits alimentaires, de manière à ce que les produits français ne soient pas concurrencés par des produits importés en provenance d'autres pays européens qui ne sont pas soumis aux mêmes exigences. Par exemple, le label « bio » est moins exigeant en Italie ou en Pologne qu'en France.

2. Constituer des chaînes complètes de valeur, notamment en relocalisant certaines activités de transformation.

Le développement de certaines activités de transformation des produits en France représente un gisement potentiel de croissance important en termes d'emplois et de valeur ajoutée. Il permettrait de rattraper notre retard vis-à-vis de l'industrie agroalimentaire allemande et de conforter ainsi la position de la filière agroalimentaire française.

Deux exemples concrets :

- Les éleveurs français de porcs exportent vers l'Allemagne, mais ce sont les industriels allemands de la filière qui, réexportant vers les marchés des produits finis après transformation, récupèrent l'essentiel de la valeur ajoutée.
- La France, premier massif forestier exploitable d'Europe (hors Scandinavie), exporte son bois brut qui lui revient sous forme de produits transformés importés : le déficit commercial du secteur du meuble a été multiplié par 4,6 entre 2000 et 2011, soit une chute du taux de couverture des importations par les exportations de 60 à 30 % en 11 ans.

La constitution de chaînes de valeur complètes doit également permettre :

- d'améliorer et systématiser le dialogue au sein des interprofessions de filières rénovées associant l'ensemble des parties prenantes pour rééquilibrer la répartition des marges au long de la chaîne, entre l'agriculteur, le transformateur et le distributeur ;

- de favoriser localement l'organisation de chaînes de valeur autour de producteurs et d'artisans-commerçants des métiers de bouche dans une logique de filières porteuses de circuits courts ;
- de développer une stratégie de conquête à l'exportation en donnant encore plus de lisibilité aux produits offerts bien identifiés « français », à l'instar des vins par exemple, mais aux appellations commerciales souvent compliquées, malgré l'existence de signes officiels de qualité et d'origine européens (AOC-AOP) ou nationaux (Label Rouge par exemple).

3. Restaurer l'image du secteur et réconcilier les consommateurs, de plus en plus sensibles aux risques de la « mal bouffe », avec les produits alimentaires français :

- définir un mode de fonctionnement équilibré avec les associations de consommateurs pour permettre un dialogue continu et une information transparente. Il importe de dénoncer les caricatures, et tout autant de montrer comment concilier les impératifs techniques et économiques avec les exigences sanitaires et environnementales ;
- rendre les différents métiers du secteur plus attractifs, notamment pour les jeunes, de l'amont à l'aval de la chaîne (agriculture, industries alimentaires, restauration), en améliorant à la fois les qualifications, les niveaux de rémunération, la formation et les conditions de travail.

Métiers du conseil et de l'expertise : une spécificité française à valoriser

Les pays qui voudront garder une influence mondiale devront se donner les moyens de conquérir une part significative des marchés mondiaux de conseil et d'expertise.

Ces marchés sont évalués à plusieurs centaines de milliards d'euros dans les années qui viennent. Ils concernent aussi bien la santé, que l'environnement, l'eau, l'éducation, la sécurité, les infrastructures ou l'administration des États : des besoins qui continueront à croître à l'échelle mondiale

Les acteurs anglo-saxons, porteurs de méthodes et d'outils qui prévalent largement à l'échelle mondiale dominant ce marché. Mais l'approche des métiers du conseil développée depuis plus de quarante ans en France bénéficie d'atouts spécifiques, dans la mesure où elle prend davantage en compte sur la place accordée à l'individu et le respect des autres cultures. Sur une planète économique où la course généralisée à la rationalisation, à la normalisation et à l'industrialisation des processus ou des outils montre ses limites, cette différence constitue une véritable valeur ajoutée.

Outre son potentiel de croissance et d'emplois, ce vaste secteur d'activités joue un rôle stratégique à l'international. Rempporter en « amont » des appels d'offres de conseil et de services sur des grands projets permet en « aval » de bien se positionner sur les retombées concrètes dans la phase de réalisation. Au-delà, cela

permet aussi d'orienter les normes techniques et juridiques qui détermineront les politiques mondiales, et donc les marchés, dans un sens favorable aux entreprises françaises par une stratégie d'influence intelligente.

Développer le conseil « à la Française », notamment à l'international, est donc essentiel pour aider à l'affirmation de la « marque France » ainsi qu'à la promotion du savoir-faire, des produits et des services français.

Par ailleurs, les activités de conseil sont encore insuffisamment utilisées par les PME et les ETI françaises, qui font beaucoup moins appel à l'expertise externe que leurs concurrentes allemandes. C'est sans doute l'une des raisons qui explique la diffusion plus lente des « bonnes pratiques » dans le tissu économique français, ou encore le retard relatif que nous connaissons par rapport à d'autres dans la diffusion du numérique ou de la robotique dans ces entreprises.

Principales recommandations pour tirer meilleur parti de nos atouts traditionnels

- Définir et mettre en œuvre **une stratégie ambitieuse de promotion de l'image de la France** et une véritable politique de marque dédiée.
- Remettre à niveau et développer **l'offre touristique française** et rendre plus attractive la destination France.
- Redonner à **la création française** son rang sur un marché mondial en expansion.
- Valoriser plus et mieux nos ressources et nos savoir-faire dans **les domaines agricoles et alimentaires**.
- Promouvoir à l'international les compétences françaises dans **les métiers de l'expertise et du conseil**.
- Repenser, renforcer, rénover **les filières** existantes, voire en créer de nouvelles, en portant une attention particulière aux TPE et aux PME.



Répondre aux besoins nouveaux liés à l'allongement de la vie

Du point de vue économique, le vieillissement de la population tend à être perçu uniquement comme un facteur de déséquilibre des régimes de protection sociale, en particulier de retraite. Mais l'allongement de la vie constitue tout autant un vecteur de croissance et d'emploi en France, en raison à la fois des nouveaux comportements de consommation et des nouveaux besoins des seniors.

Un vieillissement moins marqué qu'en Europe grâce à une dynamique démographique plus favorable

La démographie est au cœur du développement économique, du double point de vue de la demande (dynamique et structure de la consommation) et de l'offre (population active).

La France est le seul pays européen, avec l'Irlande, qui renouvelle sa population : son taux de fécondité est de 2, contre 1,6 pour la moyenne de l'Union européenne, et 1,4 en Allemagne, en Italie ou en Espagne³⁵... Aujourd'hui, les moins de 20 ans représentent

35. Le taux de fécondité est le nombre d'enfants par femme en âge d'avoir un enfant. Il doit être de 2,1 pour assurer le renouvellement de la population.

24,4 % de la population, contre 21,4 % dans l'Union européenne (18,9 % en Italie et 18,4 % en Allemagne).

Les dernières projections d'Eurostat³⁶ confirment que la population française va continuer de croître au cours des prochaines années, même si cette croissance se modèrera : de +329 000 par an en 2010-2015 à +208 000 par an en 2030-2035.

Selon ces projections, la population française augmenterait de +6,6 millions entre 2010 et 2035, soit une progression de +10 %, 2 fois plus rapide que celle de la population européenne (+4,7 %). Dans le même temps, la population allemande se réduirait de -5,3 millions (-6,5 %).

Pourtant, la population vieillit, en liaison avec l'augmentation de l'espérance de vie, la plus élevée des pays européens : à 60 ans, elle était de 22,7 ans pour les hommes et de 27,8 ans pour les femmes en 2010 (respectivement 21,1 ans et 25,1 ans pour l'ensemble de l'Union européenne). La part des 60 ans et plus dans la population totale augmentera de 22,9 à 30,7 % entre 2010 et 2035 (de 8,9 à 13,6 % pour les plus de 75 ans). Elle atteindrait 37 % en Allemagne et 35 % en Italie.

En même temps, une nouvelle physionomie des ménages se dessine, avec une part croissante de ménages constitués d'une seule personne pour des raisons sociologiques (plus de célibataires,

36. Scénario de convergence EUROPOP2010, basé sur la population au 1^{er} janvier 2010, avec hypothèse d'une convergence progressive à long terme des taux de fécondité et de mortalité, ainsi que des soldes migratoires entre les États-membres -juin 2011

plus de familles monoparentales) et démographiques (vieillessement de la population). Cette évolution de la société française se traduira par l'expression de besoins nouveaux en termes de consommation et de condition de vie.

Par ailleurs, le vieillissement, s'accompagnera aussi de risques de déséquilibres : d'ordre territorial (afflux des retraités dans les départements ou les régions les plus attractifs par le cadre de vie, l'ensoleillement...), intergénérationnel (déformation du partage du revenu au détriment des actifs et alourdissement des charges collectives sur les nouvelles générations), et intragénérationnel (capacité inégale des quinquagénaires d'aujourd'hui à capitaliser pour compléter leur future retraite).

Le vieillissement se traduira enfin par une baisse inéluctable du ratio population en âge de travailler / population inactive. Moins d'actifs, c'est moins de croissance potentielle. Cette baisse peut être freinée en augmentant l'emploi productif.

Effectivement, compte tenu de l'écart entre la population en âge de travailler et la population au travail (taux d'emploi), il y a des réserves à mobiliser, en faisant remonter le taux d'activité (parmi les plus bas des pays industrialisés et c'est un des problèmes les plus préoccupants de notre économie), et baisser le taux de chômage, parmi les plus élevés.

L'allongement de la vie : de nouveaux comportements de consommation

Les nouveaux retraités seront plus nombreux et plus aisés financièrement dans bien des ménages (double retraite pleine). Ils bénéficieront d'une meilleure santé et d'une longévité plus grande que leurs parents et grands-parents. Leur comportement de consommation sera moins dépendant de leur âge que de leur génération.

A revenus et habitudes constants, un effet d'âge se fait sentir surtout après 65 ans, (moins de dépenses de transport et de loisir, plus de dépenses d'énergie, de santé, d'aides à domicile, de lecture). A l'horizon 2035, cette tranche de la population représentera 1 consommateur sur 4 (1 sur 6 actuellement) et les 75-85 ans 75 % des 30-40 ans, contre 50 % en 2010.

Toutefois, plus que l'effet d'âge, jouera l'effet de génération : les modèles de consommation varient selon les générations, et perdurent au cours d'une vie. La décroissance traditionnelle de la consommation après 70 ans s'expliquerait surtout par l'appartenance à des générations ayant connu des restrictions et disposé de revenus limités. Une nouveauté des prochaines années sera l'arrivée en retraite de générations ayant connu la période de forte croissance et la société de consommation.

L'allongement de la vie : de nouveaux débouchés

Les retraités de demain ne seront pas ceux d'aujourd'hui, dont le modèle de consommation n'est donc pas extrapolable, pour des raisons de revenus et de mode de vie.

- On peut tabler sur un maintien spontané du dynamisme de la consommation des quinquagénaires actuels : allongement de la durée de la vie, recul de l'âge des ruptures affectant le comportement économique et social (cessation d'activité, veuvage, dépendance). Ce que l'on sait de leurs consommations et habitudes laisse entrevoir des comportements autres que ceux des retraités actuels, et permet d'anticiper le développement de plusieurs secteurs :
 - **les dépenses de santé** : déformation de la pyramide des âges, mais aussi génération qui a appris à mieux et plus se soigner, avec une part non négligeable de consommations médicales qui sera peu ou pas remboursée ;
 - **le logement** : demande de confort, migrations des retraités (français et non français) vers les zones attractives (Midi, côte atlantique), retour en centre-ville ;
 - **l'automobile** : augmentation du taux de détention de permis de conduire depuis 30 ans dans la tranche des 60 à 74 ans, habitudes de mobilité et d'indépendance des nouvelles générations de retraités, demandes de sécurité et de confort, mais aussi de voitures « propres » et économes en énergie ;

- l'effet de génération devrait jouer pleinement dans les **services à domicile** (personnes habituées à se faire aider durant leur vie active) ; **l'informatique** ; l'utilisation d'**Internet** et le recours aux **services associés** (le nombre des plus de 50 ans connectés croît plus vite que celui des jeunes, avec le même impact escompté dans le développement du commerce électronique que celui dans le téléachat) ; la consommation de **loisirs** (culture, tourisme, sport), qui atteint actuellement son pic entre 60 et 74 ans du fait de nouvelles générations de retraités plus longuement scolarisées, plus citadines et plus mobiles.

S'agissant du **tourisme**, une Communication récente de la Commission européenne souligne que les 65 ans et plus représentent « un potentiel significatif de marché » pour les activités de ce secteur : entre 2006 et 2011, leurs dépenses touristiques ont augmenté de 33 %, et leur part dans le total des dépenses touristiques des Européens est passée de 15 % à 20 %³⁷. C'est dire l'enjeu de croissance pour notre propre secteur touristique, pour autant, comme le souligne la Communication de la Commission, qu'il sache s'adapter « pour rencontrer les besoins de cette population ».

- La prolongation probable des habitudes de consommation des nouveaux retraités ne doit pas occulter les **besoins et caractéristiques propres au grand âge**, qui imposent de structurer une offre pour ce public spécifique, et de faciliter

37. *Ageing and tourism in the European Union*, Eurostat, Statistics in focus, 43 - 2012

leur intégration dans leur environnement. En particulier, il convient de répondre plus et mieux aux besoins spécifiques d'autonomie et d'accompagnement des personnes les plus âgées ou dépendantes.

Pour ralentir leur perte d'autonomie, il est nécessaire d'adapter les logements, avec le développement de la **domotique** dans son acception la plus large, afin de permettre aux personnes âgées qui le peuvent de continuer à vivre à domicile : automatisations de volets roulants, chemins lumineux durant la nuit, transmission de résultats d'examens médicaux ou consultation par le réseau, contrôle de la température du logement. Au-delà, des innovations technologiques peuvent améliorer la **sécurité** de ces personnes restées dans leur domicile : bracelets, alarmes, capteurs, dispositifs de contrôle des appareils ménagers...

C'est un marché potentiel considérable de produits (équipements du domicile) et de services (aides à domicile, et plus généralement services à la personne). Ce développement suppose, pour devenir effectif, une caution du ministère de la Santé, une labellisation des offres, un réseau de très haut débit. Il doit s'inscrire dans une politique globale de rénovation des logements, qui bénéficiera d'abord aux entreprises artisanales et aux TPE-PME des secteurs concernés.

Au-delà, il importe d'adapter l'**urbanisme** pour faciliter le déplacement et l'accès des personnes âgées à des **services de proximité** (services publics, commerces), et de développer des

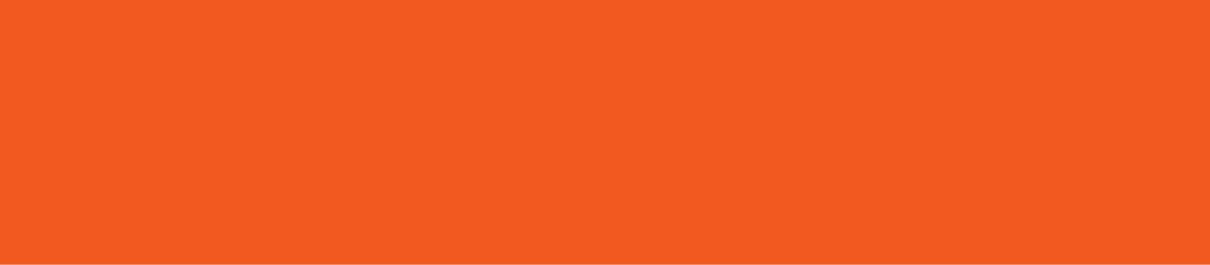
modes d'hébergement variés. Ces aménagements correspondent non seulement aux aspirations des personnes à rester dans leur cadre de vie le plus longtemps possible, mais aussi à la nécessité de solutions moins coûteuses, pour les familles et pour la collectivité, qu'un hébergement définitif en établissement spécialisé.

Les services à la personne sont appelés à se développer au même rythme que le vieillissement de la population et la montée de la dépendance. Encore faut-il répondre à deux questions : la solvabilité de ce marché, et l'offre de ces services.

D'une part, les nouvelles technologies devraient réduire les prix relatifs des services à la personne, grâce aux gains de productivité indispensables qu'elles génèreraient dans ce secteur. D'autre part, il faut être en mesure de proposer des offres adaptées à chaque situation. Cette exigence suppose une structuration professionnelle des acteurs et une diversification des offres qui permettent d'apporter des réponses personnalisées à une demande collective qui ira croissante.

Principales recommandations pour développer une offre adaptée aux attentes nouvelles de la société liées à l'allongement de la vie

- Mobiliser les acteurs politiques, économiques et sociaux pour construire un **consensus sur les réponses à apporter** à la révolution que l'allongement de la vie et la dépendance représentent pour la société et l'économie françaises.
- Anticiper les **comportements de consommation des nouveaux retraités** qui ne seront pas ceux des générations précédentes : mobilité, loisirs, santé, numérique, services à domicile...
- Penser et développer une **politique d'offre de biens et de services pour répondre aux nouveaux besoins propres au grand âge** : rénovation des logements, domotique et sécurité, services collectifs et commerces de proximité, services à la personne.



La demande de solutions de santé : un gisement d'activités et d'emplois en France

Les perspectives démographiques et épidémiologiques conduisent à anticiper un fort accroissement de la demande au secteur de la santé, résultant :

- d'une part, du vieillissement marqué de la population des pays industrialisés, en premier lieu en Europe. A titre indicatif, des prévisions récentes de la Commission européenne³⁸ montrent que la population âgée de 65 ans et plus augmenterait en France de plus de 50 % et que les dépenses de santé représenteraient de 8,7 à 11,3 points de PIB d'ici 2060 selon les hypothèses (contre 8 % du PIB en 2010) ;
- d'autre part, de la montée du niveau de vie et des besoins sanitaires dans les pays émergents.

Les attentes sociétales sont également de plus en plus fortes, en termes de sécurité sanitaire et d'éthique notamment. Dans les décennies qui viennent, la demande de solutions de santé connaîtra une croissance plus rapide que celle de l'ensemble de

38. Source : *The 2012 Ageing Report*

l'économie au niveau européen et mondial comme en France. Il importe donc de gérer cette augmentation de la dépense tout en maintenant la qualité et l'égalité d'accès aux soins.

La réponse à la nécessité d'améliorer la prévention ou l'observance des patients et d'assurer une prise en charge globale des malades passe par une offre de solutions de santé intégrées. C'est dire l'enjeu pour le développement de l'activité et de l'emploi en France, qu'il s'agisse des produits de santé, des technologies de support aux soins et des services à la personne associés.

L'industrie du médicament : une offre française à consolider

• Des performances qui s'érodent

Le poids de l'industrie pharmaceutique dans le tissu industriel est plus élevé en France que dans les autres pays européens, en termes d'activité et d'emploi³⁹. Ainsi, son chiffre d'affaires dans le chiffre d'affaires total de l'industrie manufacturière est presque deux fois plus élevé (4,7 %) qu'en Allemagne (2,6 %). Le niveau de qualification moyen des emplois est nettement plus haut dans cette industrie que dans le reste de l'industrie ce qui explique une productivité du travail plus élevée que dans le reste de l'économie. Les cadres, les professions intellectuelles et les professions intermédiaires représentent en effet près des 2/3 des effectifs, deux fois plus que dans le reste du secteur marchand.

39. Les développements ci-dessous s'inspirent largement de l'étude de Coe-Rexecode *La contribution de l'industrie du médicament à la réindustrialisation du territoire* - septembre 2012

Cette industrie demeure la plus intensive en R&D (12,8 % de la valeur ajoutée), derrière celle des produits informatiques, électroniques et optiques. Quatrième poste exportateur français⁴⁰, le secteur pharmaceutique est au 9^{ème} rang des excédents industriels. La France figure au premier rang des pays européens, avec le Royaume-Uni, en termes de nombre de projets d'investissements internationaux accueillis (implantations et extension de sites) dans cette activité.

Si en France la rentabilité de l'industrie pharmaceutique reste l'une des plus élevées au sein de l'industrie, elle marque actuellement une tendance à la baisse. La part de l'industrie pharmaceutique dans la production industrielle s'érode en 2010. La montée en puissance des génériques et les difficultés croissantes à produire de nouveaux médicaments affectent les résultats des entreprises orientées sur le marché français et européen.

Par ailleurs, ce secteur a perdu 1/3 de ses parts de marché relativement à ses concurrentes européennes depuis 12 ans (14 % des exportations de la zone euro de produits pharmaceutiques et médicinaux, contre 20 % en 1999). Dans le même temps, le taux d'importation a augmenté de 50 %. Si l'industrie biopharmaceutique française est la première en Europe par le nombre de projets d'investissement en site de production et de réalisation, elle est devancée par le Royaume-Uni pour le nombre de projets de créations ou d'extension de sites de R&D, d'ingénierie et de design.

40. Après l'aéronautique et l'aérospatial, la construction automobile et la chimie de base.

Cette dégradation de sa compétitivité vient fragiliser l'industrie française du médicament au moment où elle est confrontée à des mutations sociétales, techniques et organisationnelles.

Deux points de vigilance pour continuer à figurer dans les premières places européennes

Garder notre avance sur la scène internationale dans le domaine du médicament passe par des innovations de rupture, c'est-à-dire par de nouvelles molécules. Il y a toujours des progrès thérapeutiques possibles pour les maladies infectieuses et les maladies inflammatoires, les cancers, les vaccins.

Générer ces innovations de rupture suppose des financements adéquats, et des écosystèmes rassemblant dans une région à la fois des structures de recherche, des structures hospitalières, des grandes entreprises et des PME innovantes, des financeurs publics et privés (capital-risque). Au sein des pôles de compétitivité santé et biotechnologies, il importe de renforcer la proportion des PME impliquées dans les projets labellisés, dont le nombre augmente, mais qui semblent s'agréger autour de grandes sociétés.

En tout cas, l'avenir de la filière santé paraît se construire autour de projets faisant appel à une grande diversité d'acteurs industriels. La présence forte des laboratoires pharmaceutiques au sein de ces pôles témoigne du rôle du secteur du médicament dans la construction d'une véritable filière des industries de santé.

En même temps, avec la révolution des connaissances scientifiques, s'accroissent les exigences des autorités d'évaluation, en France comme dans tous les pays. Il s'agit donc de mettre en cohérence l'impulsion pour développer et mettre sur le marché les innovations de rupture, l'évaluation des nouvelles molécules pour répondre aux attentes de sécurité sanitaire et les conditions de prise en charge.

Le marché des médicaments génériques ouvre des perspectives de forte croissance, surtout en France où il est encore très inférieur à celui de l'Allemagne ou du Royaume-Uni⁴¹. Mais la croissance du marché français est nettement plus élevée que dans les autres grands pays industrialisés (plus de 9 % l'an entre 2006 et 2015, contre 5 % en Allemagne). En 2015 il pourrait représenter en volume 45 % du marché total des produits pharmaceutiques en France, à peine plus de la moitié de la prévision pour l'Allemagne (86 %), les États-Unis (83 %) ou la Chine (94 %). La marge de progression est donc considérable. Les perspectives de fortes croissances de la demande sur les marchés européens et anglo-saxons suggèrent un accroissement prévisible des besoins de production de médicaments génériques de qualité.

La production de ces médicaments est particulière, conjuguant des processus de production capitalistiques (production du principe actif du générique) et intensifs en main-d'œuvre (conditionnement), avec la possibilité de fabriquer et de conditionner à grande échelle.

41. Source : Datamonitor, qui fournit des données industrielles à la fois quantitatives et qualitatives

Son développement en France dépendra toutefois de deux éléments structurants :

- d'une part, la sécurité sanitaire.

La concurrence se fait par les coûts, davantage que par la qualité. D'où la question centrale du contrôle de la qualité de ces médicaments pour que le marché ne s'élargisse pas au détriment de leur efficacité et de la sécurité des patients⁴² ;

- d'autre part, la rentabilité économique.

L'augmentation de la part des médicaments génériques dans la production des laboratoires pharmaceutiques se fait à des prix administrés, fixés à des niveaux plus bas que dans les grands pays voisins (Allemagne, Royaume-Uni). Un arbitrage équilibré s'impose entre profitabilité des industriels et maîtrise de la dépense collective.

Du médicament aux solutions de santé

L'industrie du médicament est au cœur du système, mais n'est qu'une composante de l'offre de santé.

Aujourd'hui, les nouvelles attentes appellent de réponses individualisées, plus complètes et plus diversifiées, avec un recours croissant aux technologies nouvelles : technologies d'accompagnement des soins, biotechnologies.

42. Dans cette perspective, le Comité stratégique de filière « Industries et Technologie de santé », dans le cadre de la CNI, a proposé la création d'un label européen avec une gradation bien définie permettant d'apprécier le niveau de service sanitaire, sociétal et environnemental rendu par les produits pharmaceutiques.

La prise en charge de la dépendance, et plus généralement du vieillissement, passera de plus en plus par l'offre de nouvelles solutions de soins intégrées, proposées notamment aux personnes en perte d'autonomie, qui pourrait concerner 1,4 million de français en 2040⁴³. Toutefois, les nouveaux besoins de solutions de santé débordent très largement ceux des seules personnes âgées ou dépendantes.

Quelques exemples de cette nouvelle offre multiforme :

- **La télémédecine**

Elle permet de répondre à la fois à la demande des patients, et à l'objectif de réduction du coût de la prise en charge, nettement moins élevé au domicile que dans un établissement spécialisé (le rapport de 1 à 4 est souvent évoqué). Ce marché, très embryonnaire, représenterait, selon les estimations du SYNTEC, moins de 50 % du marché de la télésanté, lui-même extrêmement modeste (200 à 300 millions d'euros par an). Il pourrait quasiment quadrupler d'ici 2020⁴⁴.

Le développement de la télémédecine aura des effets d'entraînements sur d'autres marchés, sa mise en place exigeant une informatisation globale du système de santé, qui représenterait 2 à 3 milliards d'euros par an. Les dépenses pour la dépendance devraient passer de 1,1 à 1,5 % du PIB d'ici 2025. Pour les personnes concernées, on peut prévoir un accroissement de la demande de

43. Évaluation de la DRESS (Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques du ministère des Affaires sociales)

44. Le Syntec prévoit une progression de plus de 400 millions d'euros d'ici 2015 à 1,5 milliard d'euros en 2020.

solutions globales incorporant également des solutions d'hébergement, de soins et d'environnement. Ces solutions intègrent généralement la prise en charge de centres de soins ou les soins sont dispensés, la transmission des données par un dispositif, leur interprétation par un spécialiste, la constitution d'une base de données permettant un historique médical du patient et la gestion de son parcours de soin.

- **Les technologies de diagnostic rapide**

Leurs développements sont portés essentiellement par des laboratoires académiques, des start-up et des PME travaillant sur la convergence de plusieurs disciplines (biologie moléculaire, bio-informatique, nanotechnologies, capteurs, micro-puces), mais aux ressources de marketing et de lobbying moindres que celles des grandes sociétés du secteur, insuffisamment nombreuses.

- **Les capteurs pour le suivi en temps réel**

Les enjeux économiques et de santé publique de cette industrie sont considérables. Ils permettront de réduire les coûts collectifs de santé grâce à une prise en charge plus personnalisée et à domicile. Certains services de télémédecine et de télésanté dépendront de l'adoption effective de capteurs par les personnes à domicile. La France possède quelques acteurs industriels phares et des compétences académiques fortes. En revanche, son tissu industriel est peu structuré, peu compétitif en termes de coût de production et manque d'équipementiers. La valorisation des

compétences en ce domaine impose notamment de sensibiliser la population, et de poursuivre les appels à projets « TIC et santé » ainsi que les réflexions sur l'encadrement juridique de la télémédecine en général, et de la télésurveillance en particulier.

• **Les technologies pour l'imagerie du vivant**

La France dispose également en ce domaine d'une compétence historique forte aux enjeux particulièrement importants en matière de santé. Elle possède un ensemble unique au monde de moyens et de capacités de recherche, notamment académique, avec plusieurs équipements à visibilité internationale⁴⁵. Elle pâtit cependant d'une insuffisance d'industriels présents sur un marché mondial verrouillé par les trois géants de l'imagerie⁴⁶.

Développer le potentiel français suppose d'agir dans plusieurs directions :

- concentrer les forces sur les domaines d'expertise reconnus à l'international : optique, technologies ultrason, aimants pour IRM, mathématiques appliquées à l'analyse des images ;
- susciter des projets collaboratifs autour de nouvelles applications et de ruptures technologiques, en lien avec les organismes de réglementation pour un transfert plus efficace vers des applications cliniques ;
- participer à des initiatives européennes en matière d'imagerie (Euro-Bioluming, European Society for Molecular Imaging).

45. Centre de neuro-imagerie NeuroSpin (CEA), plateforme d'imagerie Mircen

46. Siemens, Philips et General Electric

• Les biomarqueurs

L'émergence de nouveaux biomarqueurs⁴⁷ contribue au renforcement des outils de diagnostic et de traitement, dans le cadre d'offres de solutions de soins intégrées. Parmi les raisons motivant leur développement, il y a la réduction des délais et des coûts des études cliniques, ainsi que des tests diagnostic. L'intérêt croissant porté aux biomarqueurs, notamment dans la lutte contre le cancer, incite à une démarche de recherche collaborative renforcée. La découverte de biomarqueurs fait en effet appel à des disciplines et des technologies multiples, et donc à un rapprochement des développeurs, des compétences académiques et des entreprises.

47. Le biomarqueur est « une caractéristique objectivement mesurée et évaluée comme indicateur de processus biologiques normaux ou pathologiques, ou de réponses pharmacologiques à une intervention pharmaceutique ».

Principales recommandations pour répondre aux nouvelles demandes au secteur de la santé

- **Consolider l'offre française du médicament** sur la scène internationale, ce qui suppose des innovations de rupture, et donc des financements et des écosystèmes adéquats.
- Apporter des **réponses individualisées plus complètes et plus diversifiées** qui passeront de plus en plus par des **solutions de santé** faisant appel à des disciplines multiples et intégrant à la fois nouvelles technologies et services à la personne.



Pour une nouvelle gouvernance économique

Ces dernières années, les nombreuses réflexions engagées sur les réformes à mettre en œuvre pour améliorer l'économie française ont peu été suivies d'effets : beaucoup d'idées, peu de décisions concrètes. Partant de ce constat partagé, les organisations signataires ont estimé que leur réflexion sur le « que faire » devait s'accompagner d'une réflexion sur le « comment faire », voir sur le « faire », tant le passage aux actes pose souvent en France de grandes difficultés.

Proposer un nouveau mode de développement implique de proposer un nouveau mode opératoire des politiques publiques capable de répondre à deux questions fondamentales et souvent négligées :

- sur les choix de politique économique : comment parvenir à faire émerger une volonté collective, émanant d'une large part de la société civile à partir d'un consensus éclairé ?
- sur la méthode, les moyens, les processus, les outils, comment améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques dans le champ économique ?

La croissance ne se décrète pas (d'en haut), elle se construit avec tous. Bâtir une nouvelle politique économique suppose d'inventer une nouvelle gouvernance économique moderne, plus participative et citoyenne, qui doit :

- s'appuyer sur des diagnostics partagés ;
- savoir identifier les bonnes pratiques de terrain pour les développer ;
- réhabiliter l'écoute et la bienveillance réciproques dans les relations entre les différents acteurs de la société française pour rétablir un climat de confiance, sans lequel aucun contrat social ne peut se construire.

Enfin, il est temps d'intégrer la dimension européenne dans la gouvernance économique.

I. Les principes fondateurs d'une nouvelle gouvernance économique

1. Clarifier les objectifs

Une gouvernance économique renouée suppose des objectifs renouvelés, s'appliquant à tous les échelons de l'action publique, que ce soit l'État, les collectivités territoriales ou l'Europe.

Pour une nouvelle gouvernance économique

Pour les organisations signataires, ces objectifs devraient être :

- un cadre qui encourage la croissance dans le respect des principes du développement durable ;
- un environnement qui favorise l'entrepreneuriat et d'une manière générale l'esprit d'initiative ;
- dans le cadre d'une « stratégie pays », la mobilisation des moyens nécessaires à sa mise en œuvre ;
- une fiscalité incitative qui stimule l'investissement dans l'économie ;
- un consensus au sein de la société sur certaines priorités économiques structurantes, comme par exemple l'acceptation de l'industrie, la prise de risque, l'importance du numérique ou la transition énergétique ;
- une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des politiques économiques et dans les investissements, avec la recherche constante d'une attractivité du territoire ;
- une méthode rigoureuse, cohérente et transparente de mise en œuvre, qui veille notamment à ce que toute réforme importante soit soumise à une évaluation indépendante en amont et, après un délai suffisant, en aval.

2. Moderniser la méthode

A tous les niveaux de décision de politique économique (Europe, État, collectivités territoriales), la méthode de gouvernance doit être profondément renouvelée, avec une triple ambition : améliorer les outils d'anticipation, rénover les modes de concertation, développer une culture de l'évaluation systématique.

Les organisations signataires proposent en particulier :

- d'améliorer la qualité de l'information, de l'analyse et de la prévision économiques à partir d'indicateurs partagés, qui doivent constituer de véritables outils d'aide à la décision. Cet objectif nécessite d'assurer l'excellence, la cohérence et la facilité d'utilisation des informations, ce qui n'est pas toujours le cas du fait de l'éparpillement des données et de la multiplicité des instances existantes (CAE, CAS, CESE, Cour des Comptes) ;
- de veiller à la réalité du débat public sur les choix de politique économique. La pédagogie des réformes a peu de chance d'être efficace sans une vraie discussion fondée sur des constats et des diagnostics partagés. Rendre accessible les termes du débat économique à l'ensemble de la société (ou d'un territoire donné) suppose d'instruire de manière publique et contradictoire les questions économiques et sociales et de les mettre en perspective par rapport aux standards européens ou internationaux ;

- généraliser les études d'impact de toute nouvelle disposition législative, réglementaire ou administrative dans le champ économique, social ou environnemental. Les objectifs, les critères, les données et les méthodes de ces évaluations doivent être explicites, transparents et publics. Les évaluations a posteriori doivent être réalisées selon un calendrier adapté (après un laps de temps suffisant, avec un suivi dans le temps si nécessaire). Ces études d'impact devront prêter une attention particulière aux effets sur les petites entreprises.

3. Inscrire le dialogue économique au cœur de la gouvernance

En France, les acteurs économiques et sociaux et politiques se rencontrent en général lorsqu'il est trop tard et qu'ils sont impuissants à agir : plan social, fermeture d'une usine.

Les organisations signataires estiment qu'il est donc urgent de mettre un terme définitif à cette logique de réaction (à chaud, trop tard) pour leur substituer des logiques d'anticipation et d'accompagnement.

Ce renversement de paradigme peut être obtenu par le développement d'un véritable dialogue économique permanent, constructif et concret à tous les échelons, européen, national et territorial.

Les organisations signataires préconisent qu'il soit mené entre l'ensemble des acteurs : entre partenaires sociaux, entre partenaires économiques dans les branches et les filières d'une part ; entre

partenaires sociaux, partenaires économiques et pouvoirs publics d'autre part. Dans les entreprises, ce dialogue doit être vivement encouragé, à partir d'un dispositif pertinent ayant l'accord des partenaires sociaux.

Ce dialogue économique doit notamment permettre aux interlocuteurs concernés d'établir des constats partagés, des analyses prospectives sur l'évolution de l'activité et des métiers, d'anticiper et d'accompagner les transitions, qu'elles soient technologiques ou professionnelles.

II. Les modalités d'une gouvernance économique efficace

Il s'agit de trouver un nouvel équilibre entre les niveaux de décisions pour concilier la vision économique de long terme qui doit être portée avec persévérance à l'échelle de la nation et la capacité de réaction et d'adaptation des acteurs de terrain. Il s'agit aussi de trouver une nouvelle articulation entre prise de décision et concertation, qui garantisse une meilleure efficacité de la phase de consultation d'abord, et de celle de l'action ensuite.

1. A l'échelle nationale

- **Un nouveau positionnement pour l'État**

Les organisations signataires estiment nécessaire que l'État voit son champ d'intervention mieux défini qu'aujourd'hui. Elles souhaitent qu'il ne soit ni un État minimal, ni un État omniprésent, mais un État «stratège », à savoir :

Pour une nouvelle gouvernance économique

- prospectif : qui définit des objectifs économiques clairs permettant de renforcer la croissance, la compétitivité et l'attractivité du territoire ;
- cohérent : qui met en œuvre des politiques publiques en veillant à la cohérence des initiatives et des actions par rapport aux objectifs définis ;
- persévérant : qui veille à la stabilité des dispositifs dans le temps ;
- régulateur : qui pose un cadre législatif et réglementaire simple, lisible et stable après que les réformes nécessaires auront été conduites, en veillant notamment au respect d'une concurrence saine ;
- garant : qui préserve la cohésion sociale et territoriale ;
- exemplaire : qui se comporte de manière exemplaire dans ses relations avec ses partenaires économiques, en particulier dans le cadre des passations de marchés publics (critères sociaux et environnementaux, égalité de traitement des candidats), et des rapports avec les fournisseurs (délais de paiement...) ;
- bienveillant : qui encourage les initiatives des acteurs, qui développe des actions d'accompagnement avant d'opérer ses missions de contrôle et d'appliquer d'éventuelles sanctions ;
- efficient : qui veille à l'efficacité de ses dépenses, conditionne ses aides à l'existence de contreparties, et offre des services publics de qualité ;

- initiateur : qui joue un rôle d'amorçage, par exemple pour le développement de nouvelles filières.

Dans la conduite du dialogue social, les organisations signataires souhaitent :

- un État respectueux des prérogatives et des avis des partenaires sociaux, capable d'établir une relation de confiance fondée sur un dialogue permanent ;
- un État respectueux du temps nécessaire au dialogue social, prévoyant des délais suffisants pour le déroulement de négociations complexes, et des engagements qu'il a pris, notamment par la Loi du 31 janvier 2007 donnant la priorité au dialogue social.

- **Un rôle économique pour les partenaires sociaux**

Les organisations signataires souhaitent que les partenaires sociaux deviennent aussi de véritables « **partenaires économiques** » afin que leur avis soit systématiquement pris en compte en amont de toute décision de politique économique.

Entre partenaires sociaux : créer un cadre structuré de travail sur l'économie

Le dialogue économique, entamé depuis 2005, a déjà produit des résultats. Il a permis de définir un axe de travail commun sur les politiques industrielles en 2007, de réaliser un tableau de bord à partir d'indicateurs économiques et sociaux en 2009, et un rapport conjoint entre 6 organisations sur la compétitivité en

2011. Ces premiers travaux ont montré l'utilité, voire la nécessité de confronter les visions des organisations syndicales et patronales sur les questions économiques.

Cette évolution implique de créer un dispositif souple, mais permanent, ouvert à tous les partenaires sociaux pour élaborer en commun des diagnostics et des préconisations partagées dans le champ économique.

Les organisations signataires proposent par exemple de :

- réaliser chaque année un état des lieux partagé de la situation de l'économie, qui constitue un référentiel dans le débat économique et un outil de travail commun ;
- établir un agenda économique portant sur des questions d'actualité ou structurelles en parallèle à l'agenda social.

Ces travaux doivent servir à éclairer le dialogue social. Ils doivent également permettre de développer des échanges entre les partenaires sociaux sur les initiatives économiques des pouvoirs publics.

Entre partenaires sociaux et pouvoirs publics : améliorer le travail en commun sur les questions économiques

Dans le champ économique, la complexité grandissante des questions, la nécessité d'évaluer le plus rigoureusement les conséquences des décisions et le besoin de faire œuvre de pédagogie auprès des citoyens, plaident en faveur de modes

de consultation rénovés avant toute prise de décision politique. Ces dernières années, des pratiques qualitatives allant dans le sens d'une meilleure concertation ont été mises en place. Les « Grenelle », « États généraux » ou autres grandes Conférences représentent un moyen efficace pour éclairer les enjeux et confronter les points de vue.

Dans le domaine de la politique industrielle, l'État et les partenaires sociaux ont ainsi mené un certain nombre de réflexions communes ces dernières années, par exemple lors des États généraux de l'Industrie et en créant la Conférence nationale de l'industrie (devenue Conseil National de l'Industrie).

Les organisations signataires considèrent que les démarches de concertation devraient être systématisées, sous réserve de certaines conditions :

- les programmer à fréquence régulière, mais suffisamment à l'avance pour garantir la qualité de leur préparation ;
- les consacrer à des questions économiques qui suscitent des débats scientifiques ou éthiques forts et posent un problème d'acceptabilité au sein de la société française, comme par exemple les nouvelles technologies (nanotechnologies, biotechnologies), la politique énergétique...

Elles proposent en outre que les partenaires sociaux aient la possibilité de demander aux pouvoirs publics de se saisir d'une question ou de requérir l'appui technique des services

économiques de l'État (par exemple la statistique publique) pour alimenter leurs propres réflexions.

2. A l'échelle territoriale

• Renforcer l'implication des collectivités territoriales dans le développement économique local

Deux évolutions récentes plaident en faveur d'une territorialisation accrue des opérateurs de la politique économique :

- la stratégie économique de la France ne peut plus s'appuyer principalement sur les grands groupes, comme pendant les 30 glorieuses. Le moteur de la croissance s'est déplacé et transformé : les grands groupes développent la plus large part de leur activité à l'international ; ce sont les TPE-PME et les ETI qui développent la plus large part de l'activité en France ; et ces entreprises sont en général très fortement ancrées dans leur environnement local. Une politique de soutien aux TPE- PME ne peut être conduite uniquement au niveau national, elle exige pour être efficace une politique de proximité, notamment en matière des compétences et d'emploi.
- les pôles de compétitivité ont permis de retisser des liens entre les acteurs locaux du développement économique : entre recherche publique et recherche privée, entre PME notamment.

Ces changements, encore peu perçus et analysés, justifient de repenser, pour la renforcer, la gouvernance économique territoriale.

Les organisations signataires recommandent une évolution des modes de mise en œuvre en matière de politique économique, qui permette de :

- définir un partage des tâches cohérent et plus performant entre l'État et les territoires, en veillant à ce que les stratégies économiques régionales s'inscrivent en cohérence avec la politique nationale et à ce que les inégalités territoriales se résorbent ;
- améliorer les coopérations entre les collectivités ;
- rendre plus efficace l'action des collectivités territoriales dans le domaine économique et social, en leur confiant, si besoin est, de nouvelles responsabilités et moyens ; la définition d'une politique économique régionale long terme et de ses moyens de mise en œuvre devrait relever clairement des compétences des collectivités territoriales, par exemple en matière d'emploi. Dans la perspective d'une nouvelle loi de décentralisation, la situation financière délicate des collectivités territoriales et la nécessité de rationaliser leur action et leur organisation doit être soulignée ;
- développer et rendre plus efficient le rôle des partenaires sociaux dans les territoires ;
- mettre en œuvre des dispositifs périodiques d'anticipation, de suivi ou d'alerte sur l'évolution de la conjoncture économique locale, à l'instar des cellules départementales de suivi du financement de l'économie créées en 2008 qui comprenaient des représentants de l'État, des collectivités territoriales, partenaires

sociaux, réseaux consulaires, organismes bancaires, organismes sociaux...

- encourager et soutenir les initiatives des acteurs économiques locaux qui contribuent au développement territorial, comme la création d'opérateurs ferroviaires de proximité.

- **Développer le dialogue économique territorial à partir d'expériences réussies**

Bon nombre de territoires ont développé ces dernières années des politiques économiques volontaristes en s'appuyant sur de nouvelles instances de concertation ou en développant des dispositifs originaux : création de comités stratégiques réunissant des représentants du monde économique et des syndicats, conventions d'engagements réciproques avec les entreprises, création de clubs d'entreprises pour faciliter les échanges au quotidien, agences de développement économique...

Les organisations signataires proposent, dans la prochaine étape de leur travail :

- de recenser ces initiatives, d'en effectuer le bilan avec les acteurs concernés, et d'en tirer des bonnes pratiques à généraliser ou des réformes à conduire pour créer de nouveaux outils de politique économique dans les territoires ;
- d'étudier le fonctionnement des instances territoriales paritaires ou dans lesquelles les partenaires sociaux sont représentés afin de déterminer dans quel cadre et à quelles conditions le

dialogue économique peut être mené efficacement dans les territoires. Une attention particulière sera portée au rôle joué par les Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux (CESER).

3. A l'échelle européenne

L'Union européenne a d'abord privilégié la construction d'un marché intégré. La priorité a été ainsi donnée à la création de nouvelles normes et réglementations et au développement de la concurrence au sein de l'Union européenne au détriment du renforcement des positions économiques européennes dans la mondialisation, avec plusieurs conséquences :

- les États européens et les entreprises se sont trop souvent livrés à une concurrence féroce, au détriment de la recherche de coopérations économiques. La politique de concurrence au sein de l'Union européenne est à réviser ;
- les enjeux de compétitivité externes, d'attractivité, de croissance et d'emplois n'ont pas suffisamment été pris en compte, faute de volonté politique commune. Globalement, l'Europe n'a pas été capable de préserver suffisamment ses intérêts économiques – ses activités et ses emplois- dans la mondialisation. L'Union européenne n'a pas été en mesure de faire respecter la réciprocité des avantages avec ses partenaires commerciaux. Cette situation inéquitable doit être corrigée.

• **Bâtir une politique économique européenne conquérante**

L'Europe est confrontée à une croissance trop faible depuis les 20 dernières années (même si des pays s'en tirent mieux que d'autres), alors que le modèle social européen exige des ressources substantielles.

Les organisations signataires estiment qu'il est donc urgent de mettre en œuvre un nouveau modèle de développement dont l'ADN serait le développement durable, pour répondre aux demandes nouvelles porteuses de croissance et d'emplois (santé, sécurité alimentaire, biotechnologies, économies d'énergie, environnement, TIC, nanotechnologies...).

Pour les organisations signataires, la France doit donc militer avec force pour la mise en œuvre de cette stratégie économique européenne, qui nécessitera notamment :

- une cohérence des priorités entre les actions communautaires, notamment sur la politique de recherche et d'innovation ;
- le soutien aux grands projets transeuropéens qui consolident le marché intérieur et constituent le socle d'une croissance nouvelle : infrastructures de transports, énergie, télécommunications, numérique...
- la mobilisation de moyens financiers : redéploiement des budgets communautaires vers des investissements porteurs, développement accru de grands projets européens dans les domaines où les États n'ont pas une capacité d'intervention

suffisante, développement des « obligations de projet » (project bonds).

Cette évolution implique une Europe politique plus forte, capable de porter d'une seule voix sur la scène internationale une politique ambitieuse et porteuse de sens dans le domaine économique, social et environnemental. Elle implique surtout que la notion de concurrence s'entende dorénavant entre l'Europe et le reste du monde et non entre États européens eux-mêmes.

• Renforcer la gouvernance économique européenne

L'Europe constitue de plus en plus le cadre d'intervention de la politique économique des États dans les territoires. Elle intervient aussi directement, via les fonds structurels, dans la vie économique des Régions. Il doit y avoir un continuum, une cohérence d'action- tant ascendante que descendante- et une coordination des interventions entre le niveau européen, national et régional. Cette action doit s'inscrire dans le respect du principe de subsidiarité.

Pour les organisations signataires, l'Europe doit assurer mieux qu'aujourd'hui :

- la cohésion économique sociale et territoriale par une intégration plus marquée des politiques économiques et budgétaires ;
- l'harmonisation et la convergence progressive des règles fiscales, sociales et environnementales, notamment dans l'espace de la zone euro, pour assurer un environnement favorable à la croissance ;

- la défense des intérêts économiques : principe de réciprocité dans les échanges commerciaux à l'international, lutte contre le dumping social, protection intellectuelle et lutte contre la contrefaçon, politique active de taux de change) ; politique monétaire (taux de change) ;
- le développement d'un modèle social européen.
- **Faire mieux entendre la voix des partenaires sociaux sur la politique économique européenne**

Les organisations signataires estiment que le dialogue économique entre partenaires sociaux qui s'est développé en France depuis plusieurs années est à promouvoir au niveau européen.

Les partenaires sociaux européens ont déjà montré leur capacité à conclure des accords dans le cadre du dialogue social européen. Pour compléter, éclairer ou enrichir ce dialogue social européen, il serait utile de développer des réflexions communes entre organisations patronales et syndicales sur des sujets aussi fondamentaux que l'avenir de l'économie européenne, l'accompagnement des transitions, les TPE-PME européennes, la politique de recherche, et d'éducation...

Dans ce domaine, des exemples de bonnes pratiques existent déjà, à l'image du dialogue sectoriel dans la chimie et des conclusions tripartites (Commission, organisations syndicales employeurs du High Level Group sur cette industrie).

Toutefois, dans une Europe à 27, l'organisation et le fonctionnement de ce dialogue peuvent être complexes.

Toute initiative dans ce domaine relèverait en tout état de cause d'une démarche conjointe des partenaires sociaux européens : CES (Confédération européenne des syndicats), BusinessEurope, l'UEAPME (Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises) et CEEP (Centre européen des employeurs et entreprises fournissant des services publics).

Dans un premier temps, deux pistes pourraient être proposées :

- la création d'un comité de suivi d'Europe 2020 par les organisations patronales et syndicales ;
- la création d'un processus de consultation des partenaires sociaux pour leur permettre de contribuer au Rapport Annuel sur la Croissance élaboré par la Commission européenne.

Principales recommandations pour rendre plus efficaces l'élaboration et la mise en œuvre de la politique économique

- Placer le **dialogue économique au cœur de la gouvernance**, en le développant notamment :
 - entre partenaires sociaux, qui doivent devenir aussi des partenaires économiques ;
 - entre partenaires sociaux et pouvoirs publics ;
 - dans les branches professionnelles et les filières ;
 - entre acteurs économiques.
- Trouver un **nouvel équilibre entre les niveaux de décision** pour concilier vision économique de long terme à l'échelle du pays et capacité d'adaptation des acteurs de terrain.
- Fixer des **objectifs renouvelés** s'appliquant à tous les échelons de l'action publique : Europe, État, collectivités territoriales.
- Mieux définir le **positionnement de l'État**, et veiller à ce qu'il respecte le temps nécessaire au dialogue social, les prérogatives et les avis des partenaires sociaux.
- Renforcer l'**implication des collectivités territoriales** dans le développement économique local, en s'assurant que les stratégies régionales s'inscrivent dans les objectifs nationaux.
- Consolider la **gouvernance économique européenne** et promouvoir au niveau européen un dialogue économique entre partenaires sociaux à l'instar de celui qui se développe en France.



Conclusion

Le monde, l'Europe, la France, ne sont pas dans une simple crise conjoncturelle, ils sont en mutation structurelle. Vivre dans la nostalgie d'une époque révolue ne peut qu'engendrer des désillusions et aggraver les problèmes structurels de la France au détriment de tous. Mondialisation, déplacement des centres de gravité économique en Asie, révolution numérique, défi énergétique... : il est urgent de partager collectivement ces mutations, et d'essayer d'en tirer profit pour améliorer la situation économique de la France et trouver une nouvelle prospérité bénéficiant à tous les Français.

Pour les organisations signataires, le succès de ce nouveau paradigme de croissance suppose que l'ensemble des acteurs de la vie française fasse corps autour d'une nouvelle ambition économique pour la France. Il est donc aujourd'hui crucial de parvenir à des logiques de coopération durable entre tous les acteurs (partenaires sociaux, État, collectivités locales, universités...) pour s'engager dans une politique de reconquête économique.

La croissance à venir sera fondée sur le développement durable, conjuguant expansion économique, protection de l'environnement et responsabilité sociale.

Porté par la Commission européenne, ce nouveau modèle de croissance fondé sur la RSE⁴⁸ doit permettre de bâtir en France un nouveau pacte économique et social à même de restaurer la motivation et un véritable climat de confiance au sein de la société française.

Une nouvelle conception de la croissance fondée sur trois convictions

1. Compétitivité et esprit de conquête sont indispensables pour redresser la croissance et l'emploi

L'emploi est aujourd'hui la préoccupation numéro un des organisations signataires. La cohésion sociale et le niveau de vie des Français dépendent de la création nette d'emplois, et donc de notre capacité à retrouver la croissance, notamment en développant des activités nouvelles.

Or, développer fortement les capacités de productions en France suppose réunies deux conditions : d'une part, améliorer constamment la compétitivité coût et hors coût de l'économie française par rapport à nos principaux concurrents afin de maintenir et développer nos atouts concurrentiels ; d'autre part, mettre en œuvre avec rigueur et persévérance une politique économique ambitieuse et cohérente, inscrite dans la durée.

48. RSE : « La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement » (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

2. Il n'y a pas de fatalité au déclin : redevenir prospère dépend largement de nous

La panne de croissance et la crise de l'emploi que traverse l'Europe ne doivent pas occulter le fait que l'économie mondiale demeure en expansion et qu'au sein de l'Europe, tous les pays ne sont pas en récession.

Sans méconnaître l'impact des crises économique et financière, les organisations signataires estiment que le retour à une croissance durablement soutenue en France est non seulement à notre portée, mais que nous pouvons aussi retrouver le chemin de la prospérité dans une Europe elle-même prospère.

Les fondements les plus structurants d'une croissance nouvelle et créatrice d'emplois dépendent très largement de choix collectifs nationaux et européens : éducation, recherche, fiscalité, environnement administratif et réglementaire, infrastructure, financement de la protection sociale, transition énergétique... pour y parvenir, une nouvelle gouvernance économique s'impose à tous les niveaux.

3. Tous les secteurs et toutes les entreprises sont indispensables pour retrouver la croissance

La nouvelle croissance reposera nécessairement sur des offres innovantes en réponse aux demandes nouvelles des consommateurs et de la société, en même temps qu'au développement de marchés nouveaux à l'exportation. Elle impose donc de dépasser les clivages traditionnels entre les secteurs comme entre les entreprises.

L'économie du 21^{ème} siècle est celle d'une interaction permanente et croissante entre secteurs, qui ne peut que s'accroître avec la révolution technologique en particulier numérique, le développement de l'externalisation et des offres combinées de produits et de services. Le nouveau modèle de croissance passe par une dynamique industrielle et de services fondée sur la créativité, l'innovation, une forte valeur ajoutée. L'économie du 21^{ème} siècle est également celle d'une interaction permanente et croissante entre grandes et petites entreprises, entre donneurs d'ordres et sous-traitants, entre clients et fournisseurs, entre entreprises et système financier.

Trois conditions pour refonder la croissance

1. Prendre à bras-le-corps les transitions, avec obligation de résultat

Une profonde transformation de notre tissu économique et industriel est en cours et va remettre en cause des métiers, des compétences, des technologies. En même temps, cette transformation offre de nombreuses possibilités de créer des entreprises, des productions à plus forte valeur ajoutée et des emplois plus qualifiés.

L'enjeu est donc aujourd'hui de réussir les transitions économiques et sociales. Les organisations signataires considèrent comme absolument prioritaire une véritable gestion de ces transitions à tous les niveaux, pour vraiment anticiper les mutations, vraiment mettre en œuvre les politiques à conduire et vraiment accompagner les salariés.

Elles demandent que les orientations présentées dans ce rapport fassent rapidement l'objet d'échanges approfondis au sein des branches professionnelles, des territoires, des comités de filières, des entreprises, à la lumière de leurs perspectives et de leurs contraintes propres.

Chacun pourra ainsi établir dans un premier temps un diagnostic partagé sur leur situation et dans un second temps, établir un plan d'action pertinent et opératoire en matière de développement économique, de formation, de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, d'investissements nécessaires...

Cette démarche constituera un facteur essentiel de cohérence et d'efficacité pour les entreprises, de sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels pour les salariés.

2. Privilégier résolument une vision moyen-long terme

Dans un monde économique de plus en plus incertain et turbulent, les signataires ont choisi de s'inscrire dans une perspective de moyen-long terme.

Restaurer les fondements d'une croissance dans la durée en France suppose en effet un cap, une ambition, loin du « court-termisme » qui inspire trop souvent nos politiques publiques. Le malaise des Français (salariés, consommateurs, entrepreneurs) s'explique largement par l'absence d'une vision de long terme partagée par tous (acteurs économiques, partenaires sociaux, responsables politiques, médias...).

Un consensus minimum dans le temps et une persévérance dans les objectifs fixés, par-delà tout clivage partisan, sont les préalables au succès.

3. Valoriser le progrès scientifique, la prise de risque et la créativité

Il est nécessaire de développer une culture collective stimulante ouverte à l'économie, au progrès et à l'innovation, dans un dialogue plus équilibré et plus volontariste entre la précaution et l'expérimentation.

Pour être véritablement porteuse de croissance, l'innovation doit être considérée au-delà de sa seule dimension scientifique et technologique. Elle concerne tout autant le management, les conditions de travail, le développement du capital humain, les relations entre partenaires économiques, et peut-être plus encore l'imagination de nouveaux marchés et de nouveaux produits et services.

Promouvoir l'esprit d'entreprise dès l'école, encourager l'entrepreneuriat, reconnaître et valoriser la prise de risque sont aujourd'hui une nécessité économique et sociale. Il s'agit notamment de renforcer les politiques d'encouragement et d'accompagnement à la création d'entreprise, qui ne doit plus être considérée comme réservée à une élite, mais constituer un choix professionnel accessible au plus grand nombre à part entière.

Ainsi, les organisations signataires appellent l'ensemble des acteurs de la société française à se remobiliser autour d'un nouveau projet de croissance.

Parce que la réalité auxquelles sont confrontés les citoyens, les entreprises et les salariés est désormais mouvante, l'anticipation des évolutions économiques et sociales et l'accompagnement des transitions doivent désormais se situer au cœur des politiques publiques.

Ne plus subir, mais maîtriser, voire tirer parti, des mutations économiques, technologiques et sociales suppose une profonde transformation des modes de fonctionnement et de décision en France. Les acteurs importants de la société française (politiques, organisations d'employeurs, syndicats de salariés, intellectuels et journalistes...) doivent, chacun pour ce qui les concerne, se remettre en cause sans invoquer de trop faciles excuses (l'Europe, malgré ses insuffisances actuelles, la mondialisation...) et sans persévérer dans les postures idéologiques du passé.

Développer un dialogue respectueux et constructif au sein des entreprises, entre les entreprises, entre les partenaires sociaux ; trouver un consensus sur un projet économique et social équitable ; mettre la formation initiale et professionnelle au service des parcours professionnels et personnels : voilà quelques clés qui permettront de retrouver une intelligence et une capacité d'action collectives pour reconquérir croissance et prospérité.



Contacts

CFDT

4 boulevard de la Villette

75955 Paris cedex 19

Tél : 01 42 03 80 00

www.cfdt.fr

Contact : Isabelle Martin et Emmanuel Mermet

Courriel : economiesociete@cfdt.fr

CFE-CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

Tél : 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org

CFTC

128 avenue Jean Jaurès

93697 Pantin cedex

Tél : 01 73 30 49 00

www.cftc.fr

Contact : Joseph Thouvenel

Courriel : jthouvenel@cftc.fr

CGPME

10 terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
Tél : 01 47 62 73 73
www.cgpme.fr

MEDEF

55 avenue Bosquet
75330 Paris cedex 07
Tél : 01 53 59 17 76
www.medef.fr
Contact : Pascale Audibert
Courriel : paudibert@medef.fr

UPA

53 rue Ampère
75017 Paris
Tél : 01 47 63 31 31
www.upa.fr
Courriel : upa@upa.fr

